

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

SOMMAIRE

RECUEIL DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	3
<i>Monsieur le Maire</i>	9
<i>Isabelle GODEAU</i>	9
<i>Monsieur le Maire</i>	9
<i>Christophe POIRIER</i>	10
<i>Monsieur le Maire</i>	10
<i>Christophe POIRIER</i>	10
<i>Monsieur le Maire</i>	10
VOEU HORS CETA - MOTION CONTRE LA RATIFICATION DU CETA.....	11
<i>Monsieur le Maire</i>	12
<i>Monique JOHNSON</i>	13
<i>Monsieur le Maire</i>	14
<i>Elmano MARTINS</i>	14
<i>Monsieur le Maire</i>	14
<i>Alain PIVETEAU</i>	14
<i>Monsieur le Maire</i>	14
<i>Dominique DESQUINS</i>	14
<i>Monsieur le Maire</i>	14
<i>Monique JOHNSON</i>	14
<i>Monsieur le Maire</i>	14
<i>Alain PIVETEAU</i>	15
<i>Monsieur le Maire</i>	15
FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 (EXERCICE 2016).....	17
<i>Monsieur le Maire</i>	18
<i>Alain GRIPPON</i>	18
<i>Monsieur le Maire</i>	20
<i>Alain GRIPPON</i>	20
<i>Monsieur le Maire</i>	20
<i>Alain PIVETEAU</i>	21
<i>Monsieur le Maire</i>	21
<i>Alain GRIPPON</i>	21
<i>Monsieur le Maire</i>	21
<i>Alain PIVETEAU</i>	21
<i>Monsieur le Maire</i>	22
<i>Alain PIVETEAU</i>	22
<i>Monsieur le Maire</i>	22
<i>Alain PIVETEAU</i>	22
<i>Monsieur le Maire</i>	23
<i>Christophe POIRIER</i>	23
<i>Monsieur le Maire</i>	23
<i>Christophe POIRIER</i>	23
<i>Monsieur le Maire</i>	24
<i>Christophe POIRIER</i>	24
<i>Monsieur le Maire</i>	24
<i>Christophe POIRIER</i>	24
<i>Monsieur le Maire</i>	24
<i>Monique JOHNSON</i>	24
<i>Monsieur le Maire</i>	25
<i>Michel PAILLEY</i>	25
<i>Monsieur le Maire</i>	25
<i>Monique JOHNSON</i>	25
<i>Monsieur le Maire</i>	25
<i>Michel PAILLEY</i>	25
<i>Monsieur le Maire</i>	25
<i>Agnès JARRY</i>	25
<i>Monique JOHNSON</i>	25
<i>Monsieur le Maire</i>	26
<i>Elodie TRUONG</i>	26

<i>Monsieur le Maire</i>	26
<i>Elodie TRUONG</i>	26
<i>Monsieur le Maire</i>	26
<i>Elodie TRUONG</i>	26
<i>Monsieur le Maire</i>	26
<i>Elodie TRUONG</i>	27
<i>Monsieur le Maire</i>	27
<i>Dominique DESQUINS</i>	27
<i>Monsieur le Maire</i>	28
<i>Alain PIVETEAU</i>	28
<i>Monsieur le Maire</i>	28
FINANCES - BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES - DECISION MODIFICATIVE N°1 (EXERCICE 2016)	30
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER - EXERCICE 2015	31
<i>Monsieur le Maire</i>	32
<i>Elmano MARTINS</i>	32
<i>Monsieur le Maire</i>	32
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS - EXERCICE 2015	33
<i>Monsieur le Maire</i>	34
SEM DES HALLES - RAPPORT DU MANDATAIRE SOUMIS PAR LES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNEE 2015	35
<i>Monsieur le Maire</i>	36
SEM DES HALLES - RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC - ANNEE 2015	37
SEMIE : RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR L'ANNEE 2015-2016	38
<i>Monsieur le Maire</i>	40
SO SPACE - RAPPORT DU MANDATAIRE SOUMIS PAR LES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNEE 2015	41
<i>Monsieur le Maire</i>	42
<i>Christophe POIRIER</i>	42
<i>Monsieur le Maire</i>	42
<i>Rose-Marie NIETO</i>	42
<i>Dominique SIX</i>	43
<i>Monsieur le Maire</i>	43
<i>Christophe POIRIER</i>	43
<i>Monsieur le Maire</i>	43
<i>Dominique SIX</i>	44
<i>Luc DELAGARDE</i>	44
<i>Christophe POIRIER</i>	44
<i>Monsieur le Maire</i>	44
<i>Christophe POIRIER</i>	45
<i>Monsieur le Maire</i>	45
<i>Christophe POIRIER</i>	46
<i>Monsieur le Maire</i>	46
<i>Marie-Paule MILLASSEAU</i>	46
<i>Monsieur le Maire</i>	46
SO SPACE - RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE DSP DE L'ACCLAMEUR - ANNEE 2015	47
<i>Alain BAUDIN</i>	48
<i>Monsieur le Maire</i>	49
<i>Isabelle GODEAU</i>	49
<i>Monique JOHNSON</i>	49
<i>Alain BAUDIN</i>	49
<i>Monsieur le Maire</i>	49
<i>Monique JOHNSON</i>	50
<i>Monsieur le Maire</i>	50

<i>Christophe POIRIER</i>	50
<i>Alain BAUDIN</i>	50
<i>Monsieur le Maire</i>	51
<i>Luc DELAGARDE</i>	51
<i>Monsieur le Maire</i>	51
BLUE GREEN - RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE DSP DU GOLF DE ROMAGNE - ANNEE 2015	52
<i>Alain BAUDIN</i>	53
<i>Monsieur le Maire</i>	54
SO SPACE - RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE DSP POUR LE STATIONNEMENT - ANNEE 2015	55
CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ET DE FOURNITURE D'ELECTRICITE - COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION EXERCICE 2015 - CONTROLE DE SERVICE PUBLIC DELEGUE	56
<i>Dominique SIX</i>	58
<i>Monsieur le Maire</i>	58
<i>Monique JOHNSON</i>	58
<i>Monsieur le Maire</i>	59
<i>Alain PIVETEAU</i>	59
<i>Monsieur le Maire</i>	59
<i>Monique JOHNSON</i>	60
<i>Monsieur le Maire</i>	60
<i>Dominique SIX</i>	60
<i>Monsieur le Maire</i>	61
<i>Elodie TRUONG</i>	61
<i>Monsieur le Maire</i>	61
<i>Monique JOHNSON</i>	62
<i>Monsieur le Maire</i>	62
<i>Isabelle GODEAU</i>	63
<i>Monsieur le Maire</i>	63
<i>Elodie TRUONG</i>	63
<i>Monsieur le Maire</i>	63
<i>Elodie TRUONG</i>	63
<i>Monsieur le Maire</i>	63
<i>Elodie TRUONG</i>	63
<i>Monsieur le Maire</i>	63
<i>Elodie TRUONG</i>	63
<i>Monsieur le Maire</i>	63
<i>Elodie TRUONG</i>	63
<i>Monsieur le Maire</i>	63
<i>Alain PIVETEAU</i>	64
<i>Monsieur le Maire</i>	64
<i>Alain PIVETEAU</i>	65
<i>Monsieur le Maire</i>	65
CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL - COMPTE-RENDU ANNUEL DE CONCESSION ANNEE 2015 - CONTROLE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE	66
<i>Dominique SIX</i>	67
<i>Monsieur le Maire</i>	67
<i>Monique JOHNSON</i>	67
<i>Monsieur le Maire</i>	67
<i>Elodie TRUONG</i>	67
<i>Monsieur le Maire</i>	67
<i>Elodie TRUONG</i>	67
<i>Dominique SIX</i>	67
<i>Monsieur le Maire</i>	68
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	69

CONVENTION CADRE DE FINANCEMENT ET DE FONCTIONNEMENT ENTRE LE COMITE D'ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES ET LA VILLE DE NIORT 2017/2019	70
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	71
<i>Monsieur le Maire</i>	71
FOURNITURE DE CARBURANT EN VRAC - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE	72
FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE VIDEOPROJECTEURS INTERACTIFS ET ACCESSOIRES - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE	73
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	75
<i>Monsieur le Maire</i>	75
<i>Isabelle GODEAU</i>	75
<i>Monsieur le Maire</i>	75
<i>Elodie TRUONG</i>	75
<i>Monsieur le Maire</i>	75
<i>Rose-Marie NIETO</i>	76
<i>Monsieur le Maire</i>	76
FOURNITURE DE VEHICULES UTILITAIRES ET POIDS LOURDS - APPROBATION D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT	77
TARIFICATION NIORT EXPO	79
DISPOSITIF APPEL A PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC LE CSC GRAND NORD	80
PASS SPORTS SENIORS ACTIFS - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS	82
<i>Alain BAUDIN</i>	83
<i>Monsieur le Maire</i>	83
<i>Christine HYPEAU</i>	83
<i>Monsieur le Maire</i>	83
<i>Agnès JARRY</i>	83
<i>Monsieur le Maire</i>	83
<i>Agnès JARRY</i>	83
<i>Monsieur le Maire</i>	83
<i>Alain BAUDIN</i>	84
<i>Monsieur le Maire</i>	84
SUBVENTION A L'ASSOCIATION VANNERIE-PORCELAINE.....	85
<i>Alain BAUDIN</i>	86
<i>Monsieur le Maire</i>	86
SUBVENTIONS AU TITRE DU FONCTIONNEMENT - ASPTT GENERALE - ASPTT SECTION FOOTBALL - ASPTT SECTION TENNIS - ASPTT SECTION PETANQUE	87
<i>Alain BAUDIN</i>	88
<i>Monsieur le Maire</i>	88
<i>Isabelle GODEAU</i>	88
<i>Alain BAUDIN</i>	88
<i>Isabelle GODEAU</i>	88
<i>Monsieur le Maire</i>	89
<i>Alain BAUDIN</i>	89
<i>Monsieur le Maire</i>	89
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - UNION DES GYMNASTES NIORTAIS.....	90
<i>Alain BAUDIN</i>	91
<i>Monsieur le Maire</i>	91
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE POING DE RENCONTRE NIORTAIS - ACTION D'INSERTION SOCIALE PAR LE SPORT	92
<i>Alain BAUDIN</i>	93
<i>Monsieur le Maire</i>	93
<i>Isabelle GODEAU</i>	93
<i>Alain BAUDIN</i>	93
<i>Monsieur le Maire</i>	93

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES.....	94
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SPIP DES DEUX-SEVRES ET LA MAISON D'ARRET DE NIORT POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS CULTURELLES.....	95
SUBVENTION - MANIFESTATIONS - ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE - NIORT EN VILLE	96
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT	97
DENOMINATION D'UNE PLACE NIORTAISE - PLACE DELPHIN DEBENEST.....	98
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN - 20 RUE JEAN COUZINET.....	99
ECHANGE DE PARCELLES RUE DE NAMBOT.....	100
HALLES DE NIORT - REQUALIFICATION - MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE - AVENANT N°5	101
<i>Michel PAILLEY.....</i>	<i>103</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>103</i>
<i>Isabelle GODEAU.....</i>	<i>103</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>103</i>
<i>Monique JOHNSON.....</i>	<i>103</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>103</i>
<i>Michel PAILLEY.....</i>	<i>104</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>104</i>
HOTEL ADMINISTRATIF - RENOUELEMENT - AMELIORATION - REGULATION GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS - APPROBATION DU PROGRAMME.....	105
DIVERS SITES - TRAVAUX DE RENOVATION D'INSTALLATIONS THERMIQUES - AVENANT N°2	107
RESEAU D'ELECTRICITE - CONSTITUTION DE SERVITUDES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES AUTHENTIQUES	108
<i>Michel PAILLEY.....</i>	<i>109</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>109</i>
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EN VUE D'UNE UTILISATION PARTAGEE DES LOCAUX DE LA MEDECINE DU TRAVAIL AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS - AVENANT N°2	110
<i>Michel PAILLEY.....</i>	<i>111</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>111</i>
INSTAURATION D'UNE CHARTE RELATIVE AUX ANTENNES DE TELEPHONIE MOBILE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE NIORT AVEC LES OPERATEURS NATIONAUX.....	112
<i>Romain DUPEYROU.....</i>	<i>114</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>115</i>
<i>Monique JOHNSON.....</i>	<i>115</i>
<i>Romain DUPEYROU.....</i>	<i>115</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>115</i>

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 octobre 2016

Président :**MONSIEUR JEROME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Recueil-décisions n° Rc-2016-7

Direction du Secrétariat Général

**Recueil des Décisions L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2016-228	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Festival de Cirque 2016 - Contrat de cession avec l'Association Bivouac Cie - Spectacle " Le Rêve d'Erica"	3 199,00 € net	7
2.	L-2016-377	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Festival le 4ème Mur 2016 - 7ème édition - Contrat de commande d'interventions et de création artistiques avec la Winterlong Galerie	21 000,00 € net	15
3.	L-2016-334	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Contrat de Cession Cie LES ENJOLIVEURS - Spectacle Le Jazz Band de Mr Noël	3 317,54 € HT Soit 3 500,00 € TTC	19
4.	L-2016-406	MISSION VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE Journées du patrimoine - Atelier démonstration de taille de pierre	1 250,00 € HT Soit 1 500,00 € TTC	22
5.	L-2016-415	DIRECTION DE LA COMMUNICATION Accord-cadre à bons de commande - Création et réalisation de guides d'informations culturelles	10 789,00 € HT soit 12 409,30 € TTC	23
6.	L-2016-374	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Prestations d'entretien et de nettoyage des locaux techniques de la Ville de Niort - Bungalows de la Propreté Urbaine	1 200,00 € HT Soit 1 440,00 € TTC	25
7.	L-2016-408	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Abonnement Bentley Select pour le droit d'usage des logiciels de DAO (Dessin Assisté par Ordinateur) de la société BENTLEY SYSTEMS INTERNATIONAL LIMITED	Montant maximum du marché 50 000,00 € HT sur la durée de 3 ans	27

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

8.	L-2016-370	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation de personnel - Convention passée avec AFPA - Participation de 3 agents au stage "Initiation au soudage à l'arc avec électrode enrobée"	3 950,00 € TTC	29
9.	L-2016-376	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Convention passée avec MANPOWER - Participation de Manpower à une prestation de présélection pour le poste de Directeur des Ressources Humaines	4 000,00 € HT Soit 4 800,00 € TTC	31
10	L-2016-378	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Convention passée avec MANPOWER - Participation de Manpower à une prestation de présélection pour le poste de Directeur Patrimoine et Moyens	4 000,00 € HT Soit 4 800,00 € TTC	32
11.	L-2016-397	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec SARL L'ESPRIT COLORE - Participation d'un agent à la formation "LEZARD CREATIF : techniques de loisirs créatifs et beaux-arts"	2 437,50 € HT Soit 2 925,00 € TTC	33
12.	L-2016-398	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le SDIS - Participation d'un groupe d'agents à la formation PSC1	414,00 € net	34
13.	L-2016-399	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le GRETA - Participation de deux agents au stage "Ateliers de raisonnement logique"	1 785,00 € net	35
14.	L-2016-412	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec GERFI+ - Participation d'un agent à la formation "Jeunes en errance : quel accompagnement ?"	835,00 € net	36
15.	L-2016-413	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec GERFI+ - Participation d'un agent à la formation "Jeunes en errance : quel accompagnement ?"	835,00 € net	37

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

16.	L-2016-417	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec GERFI+ - Participation d'un agent à la formation "La juste distance dans la relation d'aide ou d'accompagnement"	1 005,00 € net	38
17.	L-2016-418	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec GERFI+ - Participation d'un agent à la formation : "La juste distance dans la relation d'aide ou d'accompagnement"	1 005,00 € net	39
18.	L-2016-421	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ORSYS FORMATION - Participation d'un agent à la formation VISIO 2010/2013	910,00 € HT Soit 1 092,00 € TTC	40
19.	L-2016-422	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ORSYS FORMATION - Participation d'un agent à la formation VISIO 2010/2013	910,00 € HT Soit 1092,00 € TTC	41
20.	L-2016-423	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ORSYS FORMATION - Participation d'un agent à la formation VISIO 2010/2013	910,00 € HT Soit 1092,00 € TTC	42
21.	L-2016-424	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Multicibles - Participation d'un agent à un accompagnement individuel	4 200,00 € HT Soit 5 040,00 € TTC	43
22.	L-2016-373	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'achat de services de télécommunications passé avec la société AVYG Telecom Consulting	10 200 ,00 € TTC	44
23.	L-2016-381	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Acquisition de matériels pour la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications	9 629,28 € HT Soit 11 555,14 € TTC	46
24.	L-2016-426	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Acquisition de 16 tablettes pour les écoles de la Ville de Niort à la société MISCO.fr	4 128,00 € HT Soit 4 953,60 € TTC	47

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

25.	L-2016-349	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS-ALSH - Année scolaire 2016/2017 - 1er trimestre - Association BIA BIA [entre nous]	1 080,00 € net	48
26.	L-2016-350	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016/2017 - 1er trimestre - Association CENTRE D' ETUDES MUSICALES	1 560,00 € net	51
27.	L-2016-354	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Artiste Philippe GROULARD	270,00 € net	54
28.	L-2016-382	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Association Echiquier Niortais	1 350,00 € net	57
29.	L-2016-383	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Association Le Poing de Rencontre Niortais	540,00 € net	60
30.	L-2016-384	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Association Les Ateliers du Baluchon	270,00 € net	63
31	L-2016-386	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Association NiortGorod	270,00 € net	66
32.	L-2016-389	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Association SA Souché Niort & Marais	540,00 € net	69
33.	L-2016-391	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Association Taekwondo club niortais	270,00 € net	72
34.	L-2016-392	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Association Croix rouge	810,00 € net	75
35.	L-2016-393	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Association Ecole de tennis de Niort	240,00 € net	78
36.	L-2016-394	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Association Cherveux Agility - Education Canine	450,00 € net	81

. RETOUR SOMMAIRE

37.	L-2016-395	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Association Danse Modern' Jazz	780,00 € net	83
38.	L-2016-396	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Association USEP	540,00 € net	86
39.	L-2016-400	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Association LUDILANGUES	810,00 € net	89
40.	L-2016-411	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 1er trimestre - Association US PEXINOISE	240,00 € net	92
41.	L-2016-410	DIRECTION ESPACES PUBLICS QUALITÉ MÉTHODE SUPPORT CADRAGE Achat d'une base roulante pour la propreté urbaine	26 628,60 € HT Soit 31 954,32 € TTC	95
42.	L-2016-284	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Parc des Expositions - Acquisition de panneaux d'exposition gris	8 249,20 € HT Soit 9 899,04 € TTC	96
43.	L-2016-266	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation par l'association GPA79-16 de locaux situés dans le groupe scolaire Jean Jaurès sis rue Georges Clémenceau	5 123,40 € annuel	97
44.	L-2016-361	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation à titre précaire et révocable entre la Ville de Niort et l'association l'Echiquier Niortais - Les locaux associatifs sis 49 rue de Ribray	Valeur locative : 448,46 € mensuelle + Recettes : redevance annuelle 150,00 € + charges 2016 75,41 €	115
45.	L-2016-401	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation à titre précaire et révocable des terrains cadastrés section CE n°4 et CE n°5	Recette : redevance annuelle 80,00 € + charges 2016 : 26,67 €	124
46.	L-2016-402	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Appartement 2ème étage - Porte 3 - 8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence avec la Ville de Niort - Avenant n°1	/	128

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

47.	L-2016-403	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Garage n°3 - 15 rue Berthet à Niort - Bail à location avec la Ville de Niort	Recette : Loyer 52,48 € mensuel	129
48.	L-2016-404	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle de l'espace associatif Langevin Wallon 48 rue Rouget De Lisle à Niort - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association "Vannerie-Porcelaine"	Recette : Participation selon tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	130
49.	L-2016-405	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Espace associatif Langevin Wallon - Salle associative 48 rue Rouget De Lisle à Niort - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association "QI GONG DU DRAGON"	Recette : participation selon les tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	138
50.	L-2016-407	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Centre Du Guesclin - Bâtiment A - Convention d'occupation du bâtiment A du Centre Du Guesclin entre la Ville de Niort et l'association "Retraite Heureuse"	Valeur locative annuelle 9 257,67 €	146
51.	L-2016-409	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association GROUPE ADAGIO	Recette : Participation selon les tarifs votés chaque année par le Conseil municipal	154
52.	L-2016-379	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS Groupe scolaire Agrippa d'Aubigné - Fourniture d'une régulation de chauffage	3 931,75 € HT Soit 4 718,10 € TTC	161
53.	L-2016-390	DIRECTION DES VIES PARTICIPATIVES Journée du Patrimoine - Contrat avec l'Association pour le Développement Local - Spectacle "Les Jeux Olympiques d'Insectes à Niort ?"	1 300,00 € TTC	162
54.	L-2016-416	DIRECTION DES VIES PARTICIPATIVES Journée du patrimoine - Animation quartier Nord - Contrat de cession avec l'Association AUTOUR DE PETER - Spectacle La Ballade contée du Lambon "A la recherche de l'Hommoille"	1 488,00 € net	166

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Bonsoir, nous n'allons pas tarder à ouvrir la séance du Conseil municipal.

Je vous invite préalablement à examiner le Recueil des Décisions.

Y a-t-il des remarques ? Oui Madame GODEAU

Isabelle GODEAU

Je profite de la décision 2016-402 pour vous signaler, Monsieur le Maire, que je prends bonne note, et avec moi le collectif ARDDI (Association pour la Reconnaissance et la Défense des Droits des Immigrés) et la LDH (Ligue des Droits de l'Homme), de votre déclaration dans la nouvelle République du 30 septembre 2016. Vous y dites et répétez, je cite: « Chaque personne qui frappera à la porte de Niort sera accueillie ». Vous y dites également : « A Niort on a l'accueil discret ». De plus en plus discret en effet, même tenu, puisque c'est sous votre mandature que l'on a retiré les 6 logements d'urgence gérés par le CCAS, logements mis à disposition par vos prédécesseurs, Monsieur BAUDIN et Madame GAILLARD.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, ré-ouvrez ces logements d'urgence et alors, oui, on pourra affirmer qu'à Niort, on a toujours une tradition d'accueil des plus fragiles.

Monsieur le Maire

Merci Madame GODEAU. Je ne vais pas laisser sans arrêt ce débat s'ouvrir au Conseil municipal. Je vous ferai une réponse rapide mais néanmoins claire.

D'abord sur ces logements d'urgence, sachez qu'il y en a encore un certain nombre et que justement ils ne répondent pas à la caractéristique d'urgence. Ce sont les mêmes familles qui y sont depuis le départ. On est bien placé pour le savoir !

Il y a une modification du dispositif, néanmoins. Il suffit de visiter n'importe quelle association humanitaire ou caritative pour savoir, aujourd'hui, que la part des personnes étrangères dans l'aide qui est accordée, est sensiblement supérieure à ce qu'elle n'a jamais été. Après, en effet, ne comptez pas sur moi pour manifester, par photo ou par tapage médiatique, un accueil de ce type-là. Niort accueille. Niort a 114 places en CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile). Vous savez qu'en CADA, on y reste à peu près 3 mois, ce qui vous donne une importance de l'accueil qui est rendu chaque année, en plus du système qui est proposé par les associations qui sont, je vous le rappelle, aidées par la Ville de Niort. Enfin, je vous rappellerai que j'avais dit au Préfet BROT que nous étions en capacité d'accueillir quelques familles d'origine Syrienne, par contre j'ai manifesté mon désaccord pour que soit créé un camp ou un centre sur Niort. Ma position n'a jamais varié, je la réaffirme et je ne souhaite plus avoir à me justifier d'accusations plus ou moins véhémentes, décalées, déplacées et inacceptables la plupart du temps, sur ce sujet.

. RETOUR SOMMAIRE

Voilà, la chose est dite. Je m'en suis ouvert, en effet, à l'occasion d'une visite au Secours Catholique, d'une façon très claire, et je ne souhaite pas y revenir parce que cet accueil existe. Ce n'est pas une nouveauté, donc je ne vois pas pourquoi on ferait des effets de tribunes ou des effets d'annonce sur le sujet. Merci.

Monsieur POIRIER, si c'est sur ce sujet-là je ne prends pas d'autres questions. Je ne veux pas rentrer dans ce grand jeu politique. Merci.

Il n'y a pas d'autres sujets sur le Recueil des Décisions ?

Christophe POIRIER

Hors micro... On le fera dans la presse, puisque vous refusez le débat Monsieur le Maire. On l'ouvrira ailleurs, puisque nous ne pouvons pas débattre dans cette enceinte.

Monsieur le Maire

Parlez où vous voulez, ouvrez le débat où vous voulez Monsieur POIRIER, mais sachez surtout que vous n'avez pas la parole et que vous n'avez pas à vous exprimer à ce moment même.

Nous prenons donc acte du Recueil des Décisions.

Christophe POIRIER

Hors micro... Vous avez été interpellé par les associations, la Ligue des Droits de l'Homme... Vous ne respectez pas le débat démocratique.

Monsieur le Maire

Monsieur POIRIER, s'il vous plaît, j'aimerais surtout que vous respectiez l'institution et ses règles. Ce serait déjà un bon préalable pour organiser le moindre débat, mais manifestement ce n'est pas le cas. Vous n'avez pas la parole. Merci.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Vœu n° V-2016-3

Direction du Secrétariat Général

Vœu hors CETA - Motion contre la ratification du CETA

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par courrier électronique en date du 4 octobre 2016, trois Conseillers municipaux de l'opposition niortaise ont adressé un vœu intitulé « Motion de déclaration « hors CETA » pour la Ville de Niort ».

En séance Monsieur le Maire propose deux amendements à ce vœu.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les deux amendements suivants :

- Titre : **Vœu hors CETA : Motion contre la ratification du CETA**
- Dernière phrase : **demande au gouvernement Français de ne pas ratifier le traité CETA.**

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le vœu joint en annexe.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	5

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Le Recueil des Décisions étant posé, il y a un vœu en bonne et due forme qui a été déposé par 3 conseillers municipaux, Monsieur PIVETEAU, Madame JOHNSON et Madame GODEAU, et enregistré à la Ville de Niort, dont je souhaite vous donner lecture avant de le proposer au vote de l'assemblée délibérante.

C'est une lecture assez longue, je vous prie donc de rester attentif.

C'est une Motion de déclaration « hors CETA » pour la Ville de Niort.

« Le conseil municipal de la commune de Niort, constatant que le CETA, accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne a été paraphé le 26 septembre 2014 et que la version revue est présentée au Conseil des ministres européen le 18 octobre 2016 ;

Constatant que l'accord a pour objectif de :

- Supprimer un maximum des droits de douane restant sur les produits agricoles et industriels ;
- Approfondir l'ouverture des marchés publics en Europe pour les entreprises du Canada et réciproquement ;
- Renforcer la protection des investissements des entreprises européennes et canadiennes, et faire respecter les « droits de propriété intellectuelle » des producteurs agricoles et industriels ;
- Limiter les obstacles techniques et réglementaires au commerce dans de multiples domaines tels que la sûreté alimentaire, l'usage des produits chimiques dans l'agriculture, l'alimentation ou les produits cosmétiques, la certification et les labels, les procédures douanières et comptables, les inspections sanitaires, les importations de gaz de schiste...

Constatant que l'ensemble de ces objectifs de libéralisation du commerce aura un impact grave sur la capacité des Etats à réglementer mais aussi sur la capacité des collectivités territoriales à mener les politiques publiques qu'elles entendent mener dans le cadre de leurs compétences et suivant les souhaits des citoyens et des citoyennes ;

Constatant que le mécanisme de protection de l'investissement prévu dans le chapitre 8 de l'accord instaure un « *Système de Cour sur l'investissement* » (ICS) et constatant que ce système est en réalité un système d'arbitrage tant par le mode de désignation de ses membres (art 8-27 de l'Accord) que par le fait que les règles d'éthique que doivent respecter ses membres ne sont pas obligatoires et ne peuvent occasionner aucune sanction contre ceux qui connaîtraient un conflit d'intérêt avéré (art 8-30) ;

Constatant dès lors que l'ICS place les pouvoirs publics, y compris locaux, sous la menace d'arbitres non fiables, menace qui risque d'empêcher les pouvoirs publics locaux de prendre les mesures nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Constatant que les marchés publics seront en principe ouverts sur la base de la non-discrimination (art 19-4) et que dès lors les collectivités territoriales modestes vont se trouver encore davantage contraintes par des règles techniques déjà extrêmement paralysantes, ce qui va accentuer leur soumission aux services techniques de l'Etat et aggraver leur impuissance à formuler des choix ;

Que l'art 19-9-2 sur les spécifications techniques des cahiers des charges écarte la possibilité de rédiger les spécifications en termes qualitatifs, et que l'ensemble du chapitre 19 permettra aux opérateurs des deux côtés de l'Atlantique de répondre efficacement aux appels d'offres locaux sans possibilité pour les appelants de contrôler la provenance géographique des produits ;

- que les nouvelles procédures augmenteront le coût de la réalisation des appels d'offre ;

Constatant également que les opérateurs locaux risquent, dans ce cadre, de ne jamais avoir la taille critique pour certains marchés et de se trouver laminés, ce qui accentuera encore les problèmes de chômage localement ;

Constatant que le chapitre 21 instaure un mécanisme de coopération réglementaire qui vise à supprimer les barrières au commerce et à l'investissement considérées comme « non nécessaires » et de subordonner toutes réglementations futures au service de la compétitivité des entreprises ce qui réduira la capacité des pouvoirs publics à agir ;

Constatant que le CETA reconnaît certains produits avec Indications Géographiques et Appellations d'Origine dans le but d'en accroître les exportations, le risque est grand de voir la qualité de ces produits diminuer sous le double effet d'un appauvrissement des cahiers des charges et d'une industrialisation de la production et constatant que le CETA prévoyant une augmentation des quotas d'exportations de viande de porc (75 000 tonnes) et bovines (50 000 tonnes) risque de déstabiliser encore davantage la filière élevage pourtant fragile ;

Pour l'ensemble de ces raisons la commune de Niort se déclare hors CETA. »

Y a-t-il des interventions ? Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

C'est vrai que c'était un peu long, merci d'avoir lu jusqu'au bout.

S'il y avait effectivement deux choses à retenir, en dehors de l'aspect réglementaire qui va lisser les réglementations entre les deux pays, je retiendrais les choses qui peuvent nous préoccuper particulièrement localement.

L'une par rapport à l'agriculture. Il y a effectivement des quotas prévus. On sait que, localement, il y a des filières de qualité d'excellence et elles seront mises à mal par ce traité.

La deuxième chose, ce sont les marchés publics. On n'aura pas la possibilité de rédiger les spécifications

. RETOUR SOMMAIRE

en terme qualitatif, ni d'avoir vraiment une vue ou une décision par rapport à la provenance géographique, donc vraiment localement. On peut penser que c'est loin, il y a une date butoir et je pense que c'est important pour la Ville de Niort, pour les élus de Niort, de marquer le coup et de dire effectivement qu'on est contre ce traité, qui n'apportera rien de bien et qui, tout le monde le sait, est le cheval de Troie du TAFTA.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Monsieur MARTINS.

Elmano MARTINS

Je me pose simplement une question sur la légalité de cette décision municipale.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur MARTINS. C'est une question qui peut se poser.

Alain PIVETEAU

Ce n'est pas sur ce plan là que je veux répondre, mais juste rappeler qu'il y a une antériorité. Le Conseil municipal a déjà émis un vœu équivalent qui concernait l'autre accord de libre-échange avec les Etats-Unis et qui d'ailleurs avait été suivi par une très large majorité des bancs du Conseil municipal à l'époque. C'est un élément de réponse.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Monsieur DESQUINS.

Dominique DESQUINS

Simplement pour dire que je suis tout à fait contre cet accord mais que je ne vois pas très bien le sens de la formulation « Niort hors ce traité ». Il suffirait simplement de dire que Niort est contre ce traité.

Monsieur le Maire

Merci. C'est en effet une bonne remarque.

Monique JOHNSON

Juste pour répondre, je me réjouis effectivement qu'il y ait des élus qui, comme nous, se préoccupent de ce traité. Je pense que l'important c'est que au vu des échéances, on a jusqu'à la fin de l'année pour faire part de nos préoccupations, il soit connu de nos citoyens qui pour le moment sont très peu informés de cette problématique. Ce serait une occasion pour les élus de Niort, tous ensemble, de porter ce problème et les enjeux dévastateurs de ce traité devant l'opinion publique pour que chacun puisse prendre toute sa part de responsabilité le concernant. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres questions ? Non.

J'ai consulté la majorité sur ce plan là. Il y a, en effet, un accord sur le principe. Avant de voter la motion,

. RETOUR SOMMAIRE

je vous proposerai un amendement qui tiendra compte des observations et des questions qui ont été posées.

A savoir, qu'il y a en France un Etat de Droit, donc une hiérarchie des normes et qu'une délibération, fusse tel un vœu, ne peut déclarer qu'une partie du pays, une partie de la République est hors quelque chose.

Donc, il s'agirait de dire que c'est une motion de déclaration contre la ratification du CETA et en dernière formulation, plutôt que de dire que : « Pour l'ensemble de ces raisons, la commune de Niort se déclare hors CETA », il serait proposé d'écrire : « Pour l'ensemble de ces raisons, la commune de Niort demande au gouvernement Français de ne pas ratifier le CETA », ce qui est dans la logique des choses puisqu'il s'agit du Conseil des ministres européens où siège l'Etat. Le gouvernement Français, d'ailleurs, a renoncé au traité TAFTA, en tous cas ne l'a pas ratifié, par la bouche de ses plus hauts représentants, il s'agirait donc de l'interpeller dans ce sens là.

Je vous proposerais donc de passer au vote sur cet amendement là.

Alain PIVETEAU

La formulation est intéressante. Je vous propose de combiner les deux, puisque la proposition qui consiste à impliquer factuellement, politiquement, par une déclaration la collectivité locale, ce n'est pas un artifice. C'est simplement que, et vous nous le rappelez très souvent, le pouvoir municipal s'exerce à une échelle locale et qu'en l'occurrence la crainte qu'il y a sur la libéralisation des échanges entre deux grands ensembles régionaux, nous concerne. Ça a été dit, son impact est sur la filière de production agricole dans sa diversité et la régulation des politiques publiques, notamment l'ouverture aux marchés. C'est à ce titre là, au même titre que le TAFTA, qui a été formulé exactement de la même façon. J'avais contribué à sa rédaction, que vous aviez votée à l'époque Monsieur le Maire. Vous étiez élu municipal d'opposition, et la formulation ne posait aucun problème. Qu'on puisse interpeler le Gouvernement, sur sa responsabilité également à l'échelle nationale, ne me pose absolument aucune difficulté, puisque c'est bien l'idée par ce vœu, que d'exprimer à la fois, vous l'avez dit, une opinion, mais de faire pression sur ceux qui négocient, pour que ça aille dans le sens que nous considérons de défense de l'intérêt général. Combinez les deux formulations, engageons nous en tant que collectivité locale et demandons également au gouvernement de s'engager dans ce sens-là. Il me semble que c'est un parallélisme des formes qui interpelle chacun vis à vis du lieu de responsabilité où il exerce.

Pardon, ma formule est désastreuse mais vous m'avez bien compris

Monsieur le Maire

J'ai bien compris le sens. Ecoutez, entre hier et aujourd'hui, il y a une différence importante, c'est que j'étais dans la minorité. Aujourd'hui il y a une majorité, ce qui me permet de proposer un amendement et d'en soutenir le vote. C'est une réalité, c'est pour ça que je me permets d'y soutenir, d'autant que je suis très attaché au principe d'unité et d'indivisibilité de la République, vous le savez, et ça se confirme par le fait qu'une partie du territoire ne peut prétendre être hors quelque chose. La seule chose que l'on puisse souhaiter, je partage complètement le fond de la délibération et la majorité aussi, c'est de demander au

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Gouvernement, qui est compétent puisqu'il s'agit du Conseil des ministres et ensuite il y aura le Parlement, de ne pas voter le traité CETA. Je m'engage à faire valoir auprès du Ministre des affaires étrangères et des affaires européennes, le vœu que nous aurons voté ensemble.

Je me permets donc de faire voter l'amendement que j'ai proposé, à savoir qu'il serait modifié la désignation du vœu par « motion contre la ratification du CETA » et la dernière formule serait changée par : « Pour l'ensemble de ces raisons, la commune de Niort demande au gouvernement Français de ne pas ratifier le CETA ».

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

L'amendement est adopté, je vous propose de passer au vote du vœu changé.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Adopté.

Remarquons que la majorité aura été unanime sur le sujet.

Procès-Verbal

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-337

Direction des Finances**Finances - Budget principal - Décision modificative
n°2 (exercice 2016)**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2016, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°2 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2016, la décision modificative n°2 pour le budget principal et les budgets annexes.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	8
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Avant de laisser la parole à Alain GRIPPON pour présenter la délibération, je rappellerai à tout le Conseil qu'une Décision modificative est en quelque sorte le dernier évènement de l'exercice budgétaire, puisqu'il fait suite à deux moments budgétaires importants : le vote du Budget Primitif (BP), sans oublier bien sûr le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), et en juin le Budget Supplémentaire et il y a de coutume une Décision Modificative (DM) qui peut être 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème}... Là, on est à la Décision modificative n°2. Par conséquent, on se rapproche au plus près de l'exercice et du réalisé 2016, mais bien sûr ce n'est qu'au moment du Compte Administratif 2016, qui sera voté paradoxalement en 2017 une fois que tous les comptes seront consolidés, que nous aurons l'état exact et validé des comptes de l'année 2016.

Néanmoins, cette Décision modificative fait état de la situation budgétaire de la Ville et de sa réalisation. De ce point de vue, nous pouvons constater que l'orientation de limitation des dépenses de fonctionnement est tenue avec, malgré quelques charges nouvelles, un solde qui est négatif donc une baisse des dépenses de fonctionnement de 54 200 €, que l'on doit, en grande partie, à l'économie d'énergie réalisée de 126 600 € et les recettes qui augmentent également de plus d'un demi-million d'euros.

Au total, la troisième bonne nouvelle, à mon sens, est le moindre recours à l'emprunt. Au BP 2016, il était prévu 9 130 000 € d'emprunts. En réalité, si on fait la somme de l'ensemble des budgets, c'est près de 5 500 000 € de montants inscrits en moins, ce qui n'est pas négligeable et ce qui, bien sûr, pèsera sur l'encours, donc la réduction, du niveau de dette. Autant de mouvements qui vont dans le sens des orientations fixées au Budget Primitif (BP) et qui seront favorables à la bonne gestion de la Ville.

Alain GRIPPON

Merci monsieur le Maire. Je voulais en préambule rappeler que ces décisions modificatives concernent plusieurs types d'opérations. Tout d'abord, des écritures d'ordres qui concernent essentiellement des mouvements d'actifs et notamment les amortissements. C'est sans incidence particulière sur le résultat.

Deuxièmement, des notifications faites par l'Etat qui nous parviennent au fur et à mesure de l'avancement d'un certain nombre de sujets ou de projets.

Troisièmement, des décisions que les services et les élus ont arbitrés ensemble et des recalages, ou des mises à jour, concernant des opérations déjà votées ou budgétées.

Cette Décision modificative d'octobre est la deuxième de l'année. Elle prévoit donc les différentes opérations que j'ai listées, avec pour incidence sur le budget principal et globalement, (*Présentation du Power Point*).

En fonctionnement :

- Solde des mouvements en dépenses : 605 800 € ;

. RETOUR SOMMAIRE

- Dont réel, c'est-à-dire la différence avec les dépenses d'ordre que j'ai évoqué en premier lieu sur les amortissements : 54 200 € et un solde des mouvements en recettes de 570 800 €.

En matière d'investissement, puisqu'on distingue au niveau des décisions modificatives, de la même manière que dans les comptes administratifs, la partie fonctionnement et la partie investissement.

Allons plus dans le détail, ce qui vous permet de mieux situer les décisions qui ont été prises. Je parle des mouvements significatifs.

En section de fonctionnement et en recettes supplémentaires, deux grandes lignes de recettes supplémentaires que sont, d'abord, le fonds national de péréquation des ressources, le FPIC, et, deuxièmement, des compensations d'exonération de taxes foncières prononcées par l'Etat.

Des ajustements divers, notamment des refacturations de consommations électriques, qui sont mieux ajustées au 30 octobre ou au 30 septembre, qu'elles ne le sont précédemment. Les produits exceptionnels à prendre en compte sont surtout des dommages et intérêts versés suite à des dommages aux ouvrages concernant notamment la patinoire et le Haut de Brèche pour 21 000 €.

Total des mouvements de la section de fonctionnement en recettes réelles : + 571 000 €, ce qui n'est bien évidemment pas négligeable.

En matière de dépenses, globalement les dépenses ont diminuées de 54 200 €. Ils se répartissent en différents postes d'une importance qui n'est pas égale entre chacune des lignes. Les éléments clés sont une sous-estimation concernant le garage communautaire où l'on avait mal apprécié l'estimation globale, avec un impact de 160 000 €.

Des contrats de prestations de services qui pèsent davantage qu'on ne l'avait prévu à hauteur de 94 400 €. Par contre, une économie liée à des facteurs exogènes que sont le climat, puisque les dépenses d'énergie ont été réduites de 126 600 € après ajustement des dernières estimations.

Les autres postes concernent les charges exceptionnelles, qui sont des titres annulés sur les exercices antérieurs. Globalement le solde des mouvements s'élève en dépenses réelles à 54 200 €.

Pour la section investissement, le solde des mouvements est de - 249 600 € en dépenses et + 60 300 K€ en recettes, avec les principaux postes suivants à prendre en compte :

- en matière d'actions foncières, des dépenses de 60 750 000 € correspondant à des acquisitions de terrains, du divers et des développements et aménagements urbains, tels que les Halles pour 140 000 €, la verrière Passage du Commerce, la ZAC Terre de Sport, le Parc naturel urbain, la Brèche et la requalification des entrées de ville. Des dépenses diverses qui sont partiellement compensées pour la Brèche par des recettes de 120 000 €. Concernant les espaces et bâtiments publics, plusieurs opérations qui se compensent en euros ou en milliers d'euros et dont l'incidence n'est pas considérable.

- la rubrique Education et Jeunesse - 52 520 € de dépenses ;

- le Sport, c'est négligeable, 3 000 € de dépenses supplémentaires ;

. RETOUR SOMMAIRE

- la Culture, 10 000 € de dépenses supplémentaires ;
- le chapitre ressources entraîne des dépenses supplémentaires en matière de système d'information, Maintenance en Condition Opérationnelle (MCO), je ne serai pas capable de vous dire de quoi il s'agit dans le détail.
- les services municipaux, - 70 000 € avec 10 000 € pour le pôle technique et 60 000 € pour le pôle administratif et des services municipaux en termes d'équipement, la flotte de véhicules, des engins et matériels et différents postes sans grande signification budgétaire.

Pour mémoire, ça a été dit tout à l'heure par Monsieur le Maire, ces opérations, qui présentent un solde favorable pour le budget 2016, se traduiront normalement par un recours moindre à l'emprunt à hauteur de 935 000 €, sachant qu'on ne sait pas exactement à ce jour quels sont les emprunts qui seront engagés d'ici la fin de l'année.

Globalement, la situation de la dette nette était de 80 000 000 € au 1er janvier. Il serait emprunté, aux vues des différentes modifications que nous suggérons, environ 5 100 000 € pour des remboursements de 5 800 000 €, ce qui se traduirait par une dette globale en légère diminution.

Vous avez ensuite des annexes concernant les budgets annexes :

En matière de stationnement, je ne donnerai pas le détail puisque ce sont des opérations habituelles d'ajustements, en fonction du mode de fonctionnement, des coûts et des dépenses supportées jusqu'alors pour le stationnement.

Le parc de Noron.

Le budget annexe crématorium qui est toujours équilibré et qui présente peu d'explications à fournir.

Avant le budget de la régie à autonomie financière, on a aussi la chaufferie bois des Brizeaux, là aussi des sommes qui sont sans incidence majeure.

Concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables, il s'agit de dépenses d'investissement pour augmenter le parc d'équipements photovoltaïques.

Voilà ce que l'on peut dire sur cette Décision modificative qui se traduirait globalement par un impact sur les résultats de l'ordre de 500 000 € et une diminution du recours à l'emprunt de 900 000 €.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Je salue ton sens de l'euphémisme pour parler à propos de – 935 000 € de recours à l'emprunt, d'une « légère baisse » de l'encours. Je pense que c'est assez appréciable pour une décision modificative.

Alain GRIPPON

Hors micro... On ne connaît pas encore l'issue.

Monsieur le Maire

Bien sûr, on a une vue quand même un peu plus exacte à ce stade de l'année.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur PIVETEAU.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain PIVETEAU

Merci Monsieur GRIPPON pour la justesse des expressions employées. C'est tout à fait le cas, on est dans une construction assez classique d'un budget en cours de route. Ceci dit, j'aimerais avoir une précision sur le FPIC. Soit je n'ai pas bien compris, soit pas bien écouté, c'est possible. Pourquoi est-ce qu'on a un tel décalage entre le BP et cette correction ? De mémoire, qu'est-ce qu'on avait inscrit au BP ? Est-ce qu'on avait inscrit quelque chose ? Comment se fait-il qu'on n'arrive pas à mieux anticiper ? Alors je ne sais pas si c'est léger ou important, mais en tous cas on est à hauteur de plus de 300 000 €. On va considérer qu'en fonctionnement, c'est quelque chose qui est significatif sur un budget annuel, pour accorder tout le monde. Voilà ma question.

Monsieur le Maire

Le FPIC est une recette qu'il est difficile d'attribuer en début d'exercice budgétaire, dans la mesure où c'est par l'Agglo que le FPIC circule. C'est un fonds de péréquation national, l'Agglo est éligible au FPIC depuis notamment l'élargissement à d'autres communes, en raison de la modification des ratios. On est également contributeur au FPIC, en qualité de bénéficiaire mais en queue de classement. D'une année sur l'autre, il y a une grande incertitude quant à la possibilité d'être bénéficiaire au FPIC et de pouvoir le redistribuer de façon positive.

Maintenant, la législation a quelque peu évolué et garantit que d'une année sur l'autre les collectivités puissent bénéficier d'un montant équivalent à 90% du FPIC, pour qu'il y n'ait pas un décrochage de recettes trop important, ce qui nous permettra dans les prochains BP de pouvoir inscrire cette somme de façon un peu plus certaine qu'elle ne l'est. En tous cas, dans une proportion plus juste qu'aujourd'hui.

Mais le FPIC est une recette très aléatoire pour ce qui est de l'Agglo et donc pour l'ensemble des 45 communes qui composent notre Agglomération.

Alain GRIPPON

Pour aller jusqu'au bout de ce sujet, il avait été initialement pris en compte un montant de FPIC de 350 000 €. Le complément que nous faisons, après notification par la CAN qui elle-même a été avertie en quelque sorte par l'Etat, est de 350 000 €, donc le double.

Il y a en fait un système de prudence qui est mis en œuvre, parce qu'on n'est pas certain de percevoir la totalité, ni même une partie seulement du FPIC.

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU, il se pourrait même qu'à l'avenir nous soyons contributeur au FPIC. C'est quelque chose qui peut évoluer sensiblement.

Alain PIVETEAU

Je ne comprends plus. Parce que j'ai cru, dans votre première explication vous nous indiquiez que finalement il y avait une moins grande fragilité d'information aujourd'hui et qu'on pouvait compter sur cette recette sur le Budget Supplémentaire. J'ai cru comprendre ça.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Ce n'est pas exactement le propos.

Alain PIVETEAU

D'accord. Donc en fait, il y a une grande variation tous les ans qui peut aller du simple au double et qui obligera probablement l'année prochaine à inscrire dans le BP de nouveau 350 000 € en se disant qu'on peut avoir 0 € ou avoir 700 000 €. On est dans cet ordre là ?

Monsieur le Maire

La réalité, c'est que jusqu'à présent on pouvait être assuré d'avoir 50% en année N+1 et que désormais on a l'assurance d'avoir 90% en année N+1. Mais en année N+2, on n'est pas sûr d'avoir les 90%.

C'est pour ça que je vous dis qu'en BP, on ne peut pas inscrire une somme qui serait plus importante que ce qu'on recevrait. Donc la sincérité de l'exercice Budgétaire Primitif fait qu'on inscrit la somme que l'on est sûr d'avoir mais pas plus. Heureusement vu les résultats, ce qui nous permet d'afficher une meilleure recette puisque nous avons désormais la recette, le FPIC étant notifié en milieu d'année, généralement dans le courant de l'été et souvent après le BS lui-même. Donc c'est cette difficulté là.

Par contre, je disais qu'à moyen terme on pourrait devenir contributeur parce qu'à N+2, à N+3, il peut y avoir des modifications de péréquation, qui feraient que la CAN soit contributrice et que les communes le soient à leur tour.

Alain PIVETEAU

Donc une recette sécurisée simplement sur cette année et l'année prochaine à 90%, si j'ai bien compris et ensuite avec une fragilité puisqu'on peut devenir contributeur.

Ceci-dit, je n'étais pas du tout sur une question de sincérité ou d'insincérité du budget, c'est un débat qu'on a eu sous une forme d'ailleurs plus ouverte que ce terme juridique et qu'on aura de nouveau je pense au moment du BP, mais je suis sur autre chose. On a une recette supplémentaire qui est importante, significative vous l'avez dit Monsieur GRIPPON, le double de ce qui était prévu, qui représente plusieurs centaines de milliers d'euros et vous aviez annoncé au moment de la construction du budget, reconnaissant la difficulté devant laquelle les choix que vous faisiez pouvaient amener notamment le tissu associatif, que vous seriez en capacité de réviser les subventions données aux associations dans leurs grandes diversités, en fonction de la réalité des recettes qui seraient effectivement perçues en cours d'année. On est dans ce cas de figure, 300 000 € en plus.

Est-ce que cette annonce du début de la préparation du budget vaut toujours ? Si elle ne vaut plus, pourquoi ? Sachant que vous avez, il y a quelques temps, insisté sur la restauration des comptes, le caractère toujours difficile, mais selon vous bien plus équilibré des recettes et des dépenses.

Est-ce qu'il n'est pas temps de revoir, en fonction d'ailleurs de demandes d'associations qui se font de plus en plus pressantes, les premières propositions budgétaires qui étaient dans le BP ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Ce n'est pas en décision modificative que l'on modifie les orientations qui ont été prises en DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) et qui sont inscrites dans le Budget Primitif.

Reste que si on a une somme supplémentaire cette année, le FPIC reste exceptionnel. Donc, il faut le prendre comme ça. Par ailleurs, je vous rappelle qu'il y a toujours un enjeu entre le solde de fonctionnement, à savoir entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, pour dégager une capacité d'autofinancement qui, dans le cas de la Ville de Niort, est tout juste suffisante et chaque année grevée par les baisses de dotations de l'Etat qui se rajoutent. Chaque année, l'exercice d'équilibre budgétaire est périlleux, vous le savez très bien.

Pourquoi dégager un solde d'autofinancement brut important ? Tout simplement parce qu'il s'agit de payer l'annuité de la dette, qui croît et qui dépasse les 8 500 000 € toute chargée. Il faut évidemment une capacité d'autofinancement brute qui s'accroît, sans quoi on est en déficit et on ne peut pas investir.

Cet effort, qui est inscrit chaque année dans le BP, se poursuit au-delà du BP dans l'exercice et la réalisation budgétaire et se concrétise un peu plus dans les BS et dans les DM, fait qu'évidemment nous continuons dans la logique des orientations budgétaires qui sont les nôtres, à savoir la limitation des dépenses, et l'activation des recettes pour dégager une capacité d'autofinancement brute et au final une capacité d'autofinancement nette suffisante. La première pour payer l'annuité de l'emprunt et la deuxième pour pouvoir continuer à investir, ce qui pour une Ville comme Niort est absolument nécessaire.

Nos objectifs de CAF nette, affichés en DOB, qui sont 5 000 000 €, sont tout de même à un horizon qu'on espère le plus proche possible, mais on n'y est pas encore. C'est donc un enjeu extrêmement important que de poursuivre ce cap. Je me suis engagé à le tenir et je le poursuivrai. Pour ce qui est des orientations nouvelles, nous aurons le DOB au début du mois de décembre pour en parler et chacun pourra faire part de ses souhaits pour telle ou telle orientation. Ce sera l'objet d'un débat à part qui conditionnera l'année budgétaire 2017.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur POIRIER et Madame JOHNSON.

Christophe POIRIER

Diminution des dépenses, augmentation des recettes. Monsieur le Maire, en tous cas, on ne peut pas dire que vous soyez au rendez-vous sur le chapitre stationnement. Monsieur GRIPPON, vous êtes passé un peu rapidement sur les 215 000 € qui allaient abonder le budget annexe stationnement. J'imagine que c'est lié au changement du mode de gestion du parking de la Brèche ? Vous pouvez me le confirmer ?

Monsieur le Maire

Hors micro... Non, pas du tout.

Christophe POIRIER

Pas du tout ? Je voulais savoir ce qu'il y avait derrière ces 215 000 €. A quoi sont-ils dus ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

A quoi sont-ils dus ? Vous remarquerez que ce sont des dépenses en moins donc c'est une moindre contribution du budget principal au budget annexe, c'est un moindre déséquilibre du budget de stationnement.

A quoi est-il dû ? Je crois qu'on a passé la diapo du budget annexe tout à l'heure. C'est principalement dû à l'équilibre du budget annexe parce que certaines opérations, liées notamment à la reddition des comptes de DSA, permettent cette recette supplémentaire.

Il y avait ensuite Madame JOHNSON.

Christophe POIRIER

C'est juste pour compléter...

Monsieur le Maire

On est dans un débat, on n'est pas dans un dialogue, mais terminez votre question.

Christophe POIRIER

C'est juste pour compléter sur ce chapitre là. On aura peut-être l'occasion d'y revenir tout à l'heure lors de la présentation des comptes de la SO SPACE. Puisque vous faisiez le pari, Monsieur le Maire, fin 2014 que l'heure gratuite allait générer plus de recettes au niveau du stationnement. Or, on le verra encore une fois tout à l'heure, ce n'est pas le cas.

Il y a une diminution des recettes et un déport de charges sur la Ville puisque les gros entretiens seront maintenant à la charge de la Ville. Vous pouvez faire non de la tête, c'est la réalité. L'augmentation sensible de la fréquentation des parkings n'a pas généré, en tous cas, d'augmentation du chiffre d'affaire, en global.

Alors là, vous présentez une amélioration du budget annexe de stationnement. C'est peut-être lié aux recettes engendrées sur voirie, mais on n'a toujours pas la fameuse étude que vous nous aviez promise. Je dis simplement que, sur cette question-là, vous n'êtes pas au rendez-vous du pari que vous aviez fait il y a deux ans.

Monsieur le Maire

Ecoutez Monsieur POIRIER, vous confondiez à l'instant les plus et les moins donc je ne sais pas quoi vous répondre. Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Je souhaiterais aborder une ou deux questions. Je profite du budget annexe chaufferie bois. J'aurais souhaité savoir la raison pour laquelle, puisque dans le contrat initial avec IDEX, 20% du bois devait provenir du GIE Bois énergie du Marais, ce contrat avait été dénoncé. Merci.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY

J'avais cru comprendre qu'il y avait deux questions.

Monsieur le Maire

Alors posez la deuxième question.

Monique JOHNSON

Ce contrat a été dénoncé, il me semble déjà depuis plus d'un an. Il y a une demande de réunir le délégataire, qui est la Ville de Niort, pour faire un arbitrage avec le GIE sur les problèmes de calibrage. Je sais que cette demande a déjà été faite, il y a un an, et que Madame JARRY et Monsieur PAILLEY vous avez reçus très récemment une lettre de la part de Jean-François CALLO, vous demandant encore d'agir sur ce sujet, avec une entreprise qui participe au maintien, au rayonnement du Marais. Quelle est la suite que vous allez donner à cette requête ? Pourquoi est-ce qu'un an après on a toujours pas répondu aux attentes de cette entreprise locale ?

Monsieur le Maire

Merci. Je vous rappelle qu'on examine une décision modificative budgétaire, on n'est pas sur la technicité de la chaufferie des Brizeaux, mais si Michel PAILLEY veut répondre.

Michel PAILLEY

Je crois que la réponse était dans votre question. Il y avait eu, entre la société IDEX et le prestataire, un problème de qualité de bois. C'était ça le souci et c'est pour ça que la société IDEX a modifié son approvisionnement.

Après, c'est vrai que j'ai reçu ce courrier la semaine dernière. Je pense que plusieurs personnes ont dû le recevoir. Nous allons peut-être le rencontrer, mais encore une fois, c'était entre la société qui gère la chaufferie bois et un prestataire, on ne veut être que facilitateur.

Monsieur le Maire

Madame JARRY, Madame JOHNSON et ensuite Madame TRUONG.

Agnès JARRY

En effet, j'ai reçu le mail de ce monsieur. C'était prévu qu'on le rencontre très prochainement avec Madame VACHON, le rendez-vous va être pris dans les jours à venir.

Monique JOHNSON

Pour ma part, je me réjouis que vous alliez prendre cette balle au bond. Je sais que Monsieur CALLO est assez désespéré du manque d'investissement sur le dossier, donc il sera ravi de l'apprendre.

. RETOUR SOMMAIRE

N'oublions pas que si on peut promouvoir le Marais poitevin comme destination touristique, il faut aussi veiller à être force de proposition en tant qu'élu sur toutes les activités qui en font son dynamisme mais aussi son maintien en tant qu'environnement de qualité. Merci.

Monsieur le Maire

Bien sûr, ça va sans dire. Je ne connais pas le dossier à fond, donc je vous parle sous toute réserve, je ne voudrais pas avoir des propos définitifs. Il y a un enjeu de qualité qui est très important. Le séchage entraînait de l'encrassage. On a eu ce problème à Saint Hilaire la Palud pour la chaufferie bois, à Mauzé et aux Brizeaux. Cette société connaît des problèmes. Je ne pense pas qu'il y ait eu de modifications substantielles depuis. On ne va pas développer sur la chaufferie parce que c'est la décision modificative budgétaire, mais on s'en occupe, parce que c'est une entreprise locale. Maintenant, il y a certainement des efforts à faire, parce que le constat c'est que ce n'est pas qu'aux Brizeaux qu'est le problème et qu'on ne peut pas encrasser une chaufferie bois, parce qu'après elle ne fonctionne plus. Ce n'est pas le but d'une chaufferie bois de ne pas fonctionner parce que dans ce cas, on recourt à d'autres énergies que je crois vous prohibez Madame JOHNSON. Ce serait dommage.

Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Merci. Je voudrais revenir sur la question soulevée par Monsieur PIVETEAU sur les associations. Vous avez dans cette décision modificative, une modification justement sur les subventions aux associations. Je voudrais en connaître les raisons et ensuite je voudrais intervenir de nouveau sur ce sujet.

Monsieur le Maire

Il faudrait préciser de quelle ligne vous parlez, parce qu'on est un peu perdu.

Elodie TRUONG

Pardon. On est page 5, section de fonctionnement, subventions aux associations, sur le document de synthèse, une dépense supplémentaire à hauteur de 2 K€

Monsieur le Maire

Ce sont des subventions qui vont être votées, donc ce sont des ajustements budgétaires de 4 200 €. Voilà, c'est du plus.

Elodie TRUONG

C'est du plus que vous attribuez sur ces recettes supplémentaires ou c'est quelque chose que vous aviez prévu par ailleurs ?

Monsieur le Maire

Vous savez, dans une décision modificative il y a plein de petits plus et plein de petits moins. On essaye de faire en sorte qu'il y ait plus de gros moins que de gros plus et en effet il y a un certain nombre de plus

. RETOUR SOMMAIRE

et un certain nombre de moins qui permettent d'ajuster le réalisé, parce qu'il se peut qu'on ait oublié un peu ou que ce soit un peu trop juste pour ceci ou pour cela, ou qu'il y ait eu un évènement qui le nécessite donc il y a plein de lignes. Sur cette ligne là, ce sont des ajustements de subventions de quelques centaines d'euros, ici et là, qui font qu'il y a un ajustement de 4 200 € en plus qui est proposé en décision modificative n°2.

Elodie TRUONG

J'entends bien. J'interviens sur cette ligne parce qu'effectivement ce sont des budgets qui sont sensibles aujourd'hui sur notre territoire. Vous avez une recette supplémentaire sur le FPIC qui est une aubaine pour le désendettement, nous dites-vous. Mais on pourrait faire un choix tout à fait différent que d'abonder sur le désendettement, d'autant que c'est une recette supplémentaire assez conséquente.

Je voudrais juste revenir sur ce point, parce qu'aujourd'hui les associations sont en réelles difficultés au plan local, notamment sur la question de l'emploi. L'emploi sur notre territoire, c'est aussi quelque chose d'important au plan économique. C'est aussi le tissu économique local qu'on fragilise, en supprimant des subventions, comme on vous l'a plusieurs fois reproché au cours des débats d'orientations budgétaires et des budgets primitifs.

Je reviens sur cette question, parce que vous faites un choix tout à fait particulier et je tiens à vous alerter de nouveau, comme l'a fait mon collègue, sur cette question de la fragilité des budgets des associations, et en particulier de l'emploi qui y est associé.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que la Ville fait un effort de 5 600 000 € pour les associations. Si on rajoute les valorisations, on n'est pas loin des 10 000 000 €. C'est très important et si vous voulez le détail de cette ligne, des 4 212 € pour être précis, il s'agit d'une subvention ANJCA. Tous les crédits pour le versement de la subvention au titre de 2016 n'avaient pas été inscrits.

Il s'agit d'une subvention non affectée pour un réajustement d'une ligne budgétaire pour le mémorial de Mazières en Gâtine, pour le souvenir Français je pense. Il s'agit ensuite d'une subvention exceptionnelle Chanson qui va être soumise au Conseil municipal, tout à l'heure, et d'une subvention exceptionnelle pour Tang'Ochos, l'une et l'autre d'un montant de 500 € et de 312 €.

Il y a un report, de moins 3 000 € pour être exact, qui est une subvention non attribuée parce que l'investissement pour l'acquisition d'un mini bus est reporté. Ce qui fait un total positif de 4 212 € pour être précis.

Voilà une réponse pour le moins précise.

Dominique DESQUINS voulait intervenir.

Dominique DESQUINS

Je voulais simplement rappeler que le FPIC était une recette très aléatoire et que l'on ne peut pas s'amuser à jouer au yoyo avec les subventions qu'on donne aux associations.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU. Y aura-t-il d'autres prises de parole ?

Non, on en restera peut-être là pour ce débat-là.

Alain PIVETEAU

Il ne s'agit pas de jouer au yoyo. L'expression n'est pas adaptée. On conçoit parfaitement qu'il faut ajuster chaque année les dépenses aux recettes. On est simplement parti d'une proposition, pas d'une parole donnée au sens littéral, pas d'un engagement, sur la possibilité de revoir un budget, qu'on considérerait tous comme étant extrêmement difficile pour maintenir la qualité du travail associatif dans la Ville. C'est-à-dire qu'on était tous d'accord, me semble t-il, sur un principe général qui était que l'investissement social par la dépense publique de subventions aux associations était tout aussi importante que la dépense d'équipements et qu'on ne pouvait pas, et là on s'oppose, en permanence opposer les deux budgets puisqu'on sait même qu'ils sont fortement liés. Pouvoir considérer qu'on peut investir, sans entraîner des dépenses de fonctionnement c'est totalement aberrant, chacun le sait, donc on travaille sur les deux volets. On vous alerte depuis longtemps sur le fait que les choix qui ont été faits pèsent sur des structures associatives dont le travail est extrêmement important pour maintenir la cohésion sociale. Quand je dis que ça pèse, ce sont des baisses qui vont de - 20% à - 30%, pour certaines structures même plus, dont on considère que leur travail est incontournable.

Puisqu'il y a une recette supplémentaire inattendue, gérée avec prudence, de plus de 350 000 € et que contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, vous venez de le démontrer en faisant la liste, une décision modificative est parfaitement en capacité de modifier les décisions. C'est-à-dire d'augmenter en fonction des besoins tout en respectant l'équilibre de départ la subvention à des associations dont on considère le travail comme étant important, vous avez donc la possibilité de le faire maintenant. Vous choisissez de ne pas prendre cette possibilité pour vous orienter vers autre chose. C'est-à-dire que c'est cette ligne qui consiste à restaurer de façon modeste, ça a été dit tout à l'heure par Alain GRIPPON, la partie désendettement puisqu'on est très loin de modifier la structure de la dette de la Ville, ça a été dit, elle se maintient. L'enjeu de l'autre côté, des 100 000 € par exemple réventilés à des associations considérées pour l'urgence de leur travail social aurait été beaucoup plus impactant dans la Ville. C'est une position, une vision que l'on défend ici collectivement.

Monsieur le Maire

Merci. On va arrêter le débat ici, si vous voulez bien, et on va passer au vote.

Je vais quand-même vous répondre pour conclure ce débat.

N'allez pas faire croire n'importe quoi. On ne dépense pas l'argent qu'on n'a pas. C'était peut-être le cas avant, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Aujourd'hui, on dépense ce qu'on a et on est même obligé de faire des économies en plus parce qu'on a une dette importante.

Je vous rappelle que l'encours de la dette était de 90 000 000 €, sur l'exercice 2015 on a réussi à le faire baisser de 5 000 000 €, en volume.

. RETOUR SOMMAIRE

Je vous rappelle qu'en 2014, changement de majorité, la capacité du désendettement avait dépassé les 12 ans, c'est-à-dire le seuil d'alerte. Fin 2015, on avait réussi à faire baisser, grâce à la baisse de l'encours et à l'augmentation de notre capacité d'autofinancement brute, notre capacité de désendettement à 8,3 ans. Si ça ce n'est pas un effort, si ça ce n'est pas de la bonne gestion...

Vous pouvez le contester, le condamner, ne pas être d'accord, mais c'est une réalité. C'est ce cap que nous nous sommes fixés. C'est le mandat que nous avons reçu des Niortais. C'est le Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons eu. Les résultats sont là et bien sûr on tient le cap.

Fin du débat sur la décision modificative. Nous passons donc au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Des abstentions, c'est mieux que des oppositions. Adoptée.

Sur le budget de la régie à autonomie financière qui a été présenté, décision modificative n°1 pour le coup, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-338

Direction des Finances

**Finances - Budget de la régie à autonomie financière
Energies Renouvelables - Décision modificative n°1
(exercice 2016)**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 4 octobre 2016.

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2016, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à un ajustement budgétaire concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Cet ajustement consiste en un changement d'imputation du chapitre 23 vers le chapitre 21 pour les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers situés au fond du Centre Technique Municipal (CTM) de la Chamoiserie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2016, la décision modificative n°1 pour le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-339

Direction du Secrétariat Général

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Syndicat des Eaux du Vivier - Exercice 2015

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Après examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 4 octobre 2016.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales,

« Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés. Il indique, dans une note liminaire :

- la nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée ;

- le prix total de l'eau et ses différentes composantes, en utilisant les indicateurs mentionnés aux annexes V et VI du présent code ».

Conformément à l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport est mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2015 – communiqué par le Syndicat des Eaux du Vivier.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - SEV 2015

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous entamons maintenant une série importante de rapports, c'est la saison. Pour commencer le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015. Exercice réalisé par le Syndicat des Eaux du Vivier.

Je me permettrai de rappeler, à toutes fins utiles, que les membres des Conseils d'administrations pour lesquels les rapports sont examinés, sont invités à ne pas prendre part au vote. Cette précision étant toujours utile.

Reste que nous avons à examiner le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Pour ma part, je me réjouis que le prix de l'eau n'ait pas augmenté à Niort depuis 2 ans. Je remercie la gestion du SEV, de son Président, ici présent, Elmano MARTINS et bien sûr l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Je vous demande s'il y a des questions particulières sur ce rapport. Y a-t-il des interventions sur le prix de l'eau ? Monsieur MARTINS.

Elmano MARTINS

Nous avons projeté, et nous pouvons déclarer, que nous n'augmenterons pas le prix de l'eau jusqu'à 2020 puisque, par ailleurs, nous avons des investissements qui vont un petit peu baisser dans la mesure où nous arrivons à la fin de la campagne sur le plomb qui a été une dépense importante et qui a été extrêmement bien géré par les anciens conseillers et l'ancienne municipalité, donc nos dépenses vont diminuer de facto, ce qui nous permet bien évidemment de ne pas augmenter le prix de l'eau jusqu'à 2020.

Si vous avez des questions, je me ferais un plaisir d'y répondre.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non.

Nous prenons donc acte du rapport sur le prix de l'eau qui nous est présenté.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-340

Direction du Secrétariat Général

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - Communauté d'Agglomération du Niortais - Exercice 2015

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Après examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 4 octobre 2016.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales,

« Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés. Il indique, dans une note liminaire :

- la nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée ;

- le prix total de l'eau et ses différentes composantes, en utilisant les indicateurs mentionnés aux annexes V et VI du présent code ».

Conformément à l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport est mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – Exercice 2015 – communiqué par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - CAN 2015

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous passons au rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement qui est un exercice fait par la Communauté d'Agglomération du Niortais. Exercice que nous avons eu la possibilité de voir au Conseil d'agglomération et qui est porté à la connaissance des élus municipaux. Là aussi, il s'agira de prendre acte.

Je vous rappelle que la Communauté d'Agglomération investit sur les 5 années, jusqu'en 2020/2021, 60 000 000 € sur le territoire, principalement hors Niort puisque l'assainissement est depuis plus longtemps réalisé sur notre commune, même si il y a encore des points importants de développement ici et là.

C'est un des plus gros budgets de la Communauté d'Agglomération à laquelle nous participons.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce rapport du service public de l'assainissement ? Non.

Eh bien nous en prenons acte également.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-341

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

**SEM des Halles - Rapport du mandataire soumis par
les représentants de la Collectivité au Conseil
d'Administration - Année 2015**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La SEM des Halles assure la gestion des Halles de Niort.

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des Collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'Administration.

Pour la SEM des Halles, il s'agit actuellement de : Luc DELAGARDE, Jeanine BARBOTIN, Alain GRIPPON, Simon LAPLACE, Eric PERSAIS et Pascal DUFORESTEL représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur le rapport du mandataire soumis par les représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SEM des Halles pour l'année 2015.

Messieurs Luc DELAGARDE, Alain GRIPPON, Simon LAPLACE, Eric PERSAIS, Pascal DUFORESTEL et Madame Jeanine BARBOTIN n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	6
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il s'agit du rapport du mandataire soumis par les représentants de la collectivité au Conseil d'Administration pour la SEM des Halles, pour l'année 2015.

Là, il s'agira de se prononcer.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Pas de demande d'interventions particulières ?

Pour ma part, je me réjouis de l'implication et de la bonne santé de la SEM des Halles, en tous cas du commerce sous les Halles.

Comme pour le SEV, je saluerai aussi ceux d'entre nous qui ont la charge de présider et d'administrer cette SEM, notamment Luc DELAGARDE à la Présidence, et me réjouis des modifications statutaires que nous avons opérées et qui permettent de donner la Direction générale aux commerçants, le représentant de la Ville n'étant plus que Président et non plus Président Directeur Général, comme par le passé. La mobilisation de la SEM est là pour nous conforter dans le choix que nous avons pu faire à l'époque, qui pouvait avoir sa part d'audace, mais qui se trouve être une bonne solution en définitif, en tous cas dans l'exercice des missions.

Pas de commentaires ? Alors nous avons à nous prononcer.

Luc DELAGARDE ne prend pas part au vote. C'est la même chose pour Jeanine BARBOTIN, Alain GRIPPON qui s'est absenté, Simon LAPLACE, Eric PERSAIS et Pascal DUFORESTEL.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-342

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

SEM des Halles - Rapport du délégataire du service public - Année 2015

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La SEM des Halles assure la gestion des Halles de Niort.

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux, en date du 4 octobre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du rapport de la SEM des Halles, délégataire du service public des Halles de Niort pour l'année 2015.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel 2015 de la SEM des Halles

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-343

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**SEMIE : rapport annuel des mandataires de la Ville
au sein du Conseil de surveillance pour l'année
2015-2016**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Conformément aux articles L.1524-5 et L.141-3 du Code général des collectivités territoriales, qui précise que lorsque les collectivités disposent de représentants dans une société d'Economie Mixte, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit produit chaque année.

Vu le rapport annuel communiqué à la Ville de Niort par la SEMIE, pour l'exercice dont les comptes sont clos au 30/06/2015, comportant les comptes retraçant la totalité des opérations et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport fait apparaître les points significatifs suivants :

1/ Production de nouveaux logements

- 94 logements en cours de construction : construction d'une résidence universitaire de 90 logements rue du Galuchet à Niort réceptionnés le 23/07/2015 et remis au CROUS le 07/08/2015 et de 4 logements à vocation d'habitat locatif social dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Maison de l'Ile à Magné inaugurée le 26/02/2016.

2/ Opérations inscrites dans le programme de renouvellement urbain

- Construction de 3 cellules commerciales d'une superficie totale d'environ 165 m² rue Jules Siegfried au sein du quartier Clou Bouchet. L'ouverture de ces commerces est effective depuis début 2015.

3/ Opérations diverses

- Construction d'une halte garderie d'une surface de 236 m² et d'une capacité d'accueil de 20 enfants rue Jules Siegfried (inaugurée le 12/01/2015)
- Réalisation d'une cellule commerciale au rez-de-chaussée de l'opération « Maison de l'Ile » à Magné d'une surface de 82,75 m². L'inauguration de ce local commercial a eu lieu le 26/02/2016.

4/ Lotissement d'habitation

- L'activité d'entretien du patrimoine de la SEMIE sur l'exercice s'est traduite par un montant travaux pour réfection de logements suite aux départs de locataires ainsi que des travaux d'entretien courant pour un montant de 378 000 €; au titre des travaux « immobilisés » une première phase de remplacement de chaudières individuelles gaz a débuté sur l'exercice pour les maisons du secteur Goise. Ces travaux se poursuivront sur les 10 années à venir et concerneront au total 231 logements.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Le montant net du chiffre d'affaire est de 4 357 843 € pour la période du 01/07/2014 au 30/06/2015 soit une augmentation de 6,55 % par rapport à la période précédente.

Le résultat comptable s'établit à 656 062 € sur la période du 01/07/2014 au 30/06/2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur le rapport relatif à l'activité et au résultat de la SEMIE pour l'exercice du 01/07/2014 au 30/06/2015 conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Messieurs Luc DELAGARDE, Elmano MARTINS, Dominique DESQUINS, Eric PERSAIS, Mesdames Elisabeth BEAUVAIS, Anne-Lydie HOLTZ, Josiane METAYER et Dominique JEUFFRAULT n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	8
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il s'agit du rapport annuel des mandataires de la Ville au sein du Conseil de surveillance pour l'année 2015-2016 concernant la SEMIE. Il s'agira de se prononcer aussi.

Y a-t-il des questions ? La délibération est un peu plus complète et offre donc une synthèse du rapport, notamment sur les productions de logements, les opérations inscrites et diverses et les lotissements d'habitation ainsi que sur le montant net du chiffre d'affaires.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Pas particulièrement ?

Je n'ai pas la liste exacte des membres du Conseil de Surveillance. Qui ne prend pas part au vote ?

Anne-Lydie HOLTZ, Luc DELAGARDE, Josiane METAYER, Elisabeth BEAUVAIS, Dominique DESQUINS, Sébastien PARTHENAY, Dominique JEUFFRAULT et Eric PERSAIS qui a donné pouvoir.

On va dire que tous les membres de surveillance ne prennent pas part au vote. C'est important pour le comptage.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-344

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

**SO SPACE - Rapport du mandataire soumis par les
représentants de la collectivité au Conseil
d'Administration - Année 2015**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Pour la SO SPACE, il s'agit actuellement de : Luc DELAGARDE, Sébastien PARTHENAY, Dominique DESQUINS, Sylvette RIMBAUD et Christophe POIRIER.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur le rapport du mandataire soumis par les représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SO SPACE pour l'année 2015.

Messieurs Luc DELAGARDE, Sébastien PARTHENAY, Dominique DSEQUINS, Christophe POIRIER et Madame Sylvette RIMBAUD n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	5
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il s'agit du rapport du mandataire soumis par les représentants de la collectivité au Conseil d'Administration de la SO SPACE pour l'année 2015. Il s'agira également de se prononcer.

Un certain nombre d'éléments vous sont présentés dans ce rapport du mandataire. Pour ma part, je me réjouis de la fréquentation horaire qui a augmentée en volume de 10 % sur l'ensemble, soit environ 72 000 véhicules de plus stationnés, à savoir un chiffre de 805 087 véhicules stationnés par an et la Brèche qui se rapproche de l'objectif, qui n'est pas celui du cahier des charges hélas, mais qui est quand même un objectif sensiblement meilleur de 400 000 véhicules stationnés pour l'année 2015.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Monsieur POIRIER.

Christophe POIRIER

Merci. Comme je le disais tout à l'heure, je ne sais pas si je confonds les plus et les moins mais vous vous semblez confondre recettes et dépenses visiblement, parce qu'encore une fois vous nous assurez, en 2014, que votre stratégie en terme de politique de stationnement allait être payante et que finalement nous allions engendrer des recettes supplémentaires. Or, qu'est ce qui se passe ? Les produits du stationnement ont diminué de 0,53% sur l'année 2015. Alors certes c'est une diminution légère, mais quand on a 10% de flux sur les parcs gérés par la Ville et que ça génère une légère diminution des recettes, chercher l'erreur.

On vous l'avait dit que vous faisiez payer le contribuable, mais c'est un choix politique, très bien, il faut juste l'assumer lorsque l'on présente les comptes de cette société, qui par ailleurs gère fort bien le stationnement sur la Ville. D'ailleurs, nous avons à nouveau témoigné de la confiance dans cette SEM en lui renouvelant un certain nombre de contrats. Je ne conteste pas non plus le changement du mode de gestion, je dis simplement que les choix politiques que vous faites font porter la charge de ce stationnement là sur le contribuable et non sur l'utilisateur.

Donc l'exercice 2015 en est la preuve. En 2015 aussi il y a une reprise, de provision pour gros entretiens de 192 000 € et effectivement là, pour le coup, ça peut être un peu inquiétant. En tous cas, il faut aussi dire que c'est maintenant la Ville qui gèrera ces gros entretiens. Quand on présente les choses, Monsieur le Maire, il faut les présenter globalement et pour revenir là-dessus, encore une fois, vous nous aviez promis, l'an dernier, une étude globale sur le stationnement, nous l'attendons toujours.

Monsieur le Maire

Merci. Rose-Marie NIETO et Dominique SIX.

Rose-Marie NIETO

Je ne vais pas vous parler de chiffres mais d'activité. L'activité du parking de la Brèche s'est développée comme jamais. On n'a jamais vu autant de voitures garées sous le parking de la Brèche et on n'a jamais vu autant d'activités au centre-ville que ce qu'il y a actuellement.

. RETOUR SOMMAIRE

Tous les commerçants sont unanimes. Ils sont très contents de la nouvelle attractivité du centre-ville et le parking de la Brèche y a contribué en partie. Donc, il n'y a pas que les chiffres, il y a aussi tout ce qu'il y a à côté.

Mon collègue répondra plus sur les chiffres, mais on a une activité en centre-ville qu'on n'a jamais vue les années précédentes, donc c'est important.

Dominique SIX

N'en déplaise à Monsieur POIRIER, en 2014 la question n'était pas de savoir si on allait construire ou pas un parking, mais s'il allait faire 1 000 ou 500 places. Le modèle économique qui avait été prévu, on s'est très rapidement rendu compte qu'il n'était pas tenable. Je vous rappelle juste qu'il était basé sur 800 000 entrées et, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, malgré des opérations commerciales avec la première heure gratuite, on arrive à 400 000 entrées. Donc, même s'il était gratuit, je ne suis pas sûr qu'on ferait 800 000 entrées.

Aujourd'hui, comme l'a rappelé ma collègue, nous avons fait ce choix pour développer l'attractivité du centre-ville. Aujourd'hui, le centre-ville, c'est une zone d'activités économiques qui est en concurrence avec d'autres zones d'activités économiques qui ont une offre de stationnement gratuite de surface, donc ce ne sont pas du tout les mêmes investissements, mais l'objectif pour nous est effectivement de maintenir du commerce dans le centre-ville et des résidents. On commence à avoir un certain nombre de résultats. L'équilibre économique va aussi se faire avec l'augmentation de la fréquentation.

Pour terminer, l'étude du stationnement est en cours. On est dans la dernière ligne droite. Dans un mois et demi, on a une dernière réunion avec le plan d'actions de cette étude et ça pourra vous être communiqué à ce moment-là.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur POIRIER.

Christophe POIRIER

Alors, déjà Monsieur SIX et Madame NIETO, vous dites que le centre-ville retrouve de la vigueur et tant mieux. On a œuvré sous l'ancienne mandature, pendant 5 ans, pour faire en sorte justement de rénover ce centre-ville qui en avait grand besoin et c'est finalement assez logique aujourd'hui qu'il retrouve un peu d'attractivité.

Encore une fois, tout le mandat précédent était porté par cette ambition-là. Alors après, Monsieur SIX, dois-je vous rappeler qu'une partie de votre majorité militait pour avoir un parking de 1 200 places ? Il ne faut pas avoir la mémoire courte et nous faire sans cesse des leçons. Je dis simplement qu'il faut aussi assumer ce choix qui en l'occurrence ne génère pas de recettes supplémentaires, mais fait porter sur le contribuable votre politique de stationnement. Après, il faut être complet quand on fait les présentations.

Monsieur le Maire

Monsieur POIRIER, ah la la...

Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Monsieur SIX et Monsieur DELAGARDE.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**Dominique SIX**

Vous dites qu'on le fait porter aux contribuables, non. Moi, je dis simplement que le modèle économique que vous aviez bâti faisait porter le risque à la SEM avec un modèle économique qui avait été construit pour 800 000 entrées par an. A un moment donné on aurait attaqué le capital comme on dit et on aurait épuisé la SEM et le contribuable, là oui, on aurait été sollicité pour la recapitaliser.

Luc DELAGARDE

Je partage ce que vient de dire mon collègue. Néanmoins, sur l'activité 2015 le résultat de l'exercice s'élève à 305 562 €, contre moins 16 330 € l'année précédente. Je pense donc que la démarche est satisfaisante et que pour l'année prochaine, compte tenu du nouveau mode de gestion, les ressources de stationnement du parking de la Brèche viendront alimenter les comptes de la Ville de Niort et non plus ceux de la SO SPACE.

Christophe POIRIER

Je suis désolé, je ne peux pas laisser dire ça. Ce sont des résultats en trompe l'œil. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. La diminution des recettes de stationnement est réelle, elle est de 0,53% auquel il faut ajouter pour venir à votre chiffre Monsieur DELAGARDE, les 453 000 € de compensation financière que verse la Ville au titre de la gestion des parcs concédés, les 192 907 € de reprise de provisions pour gros entretien. Vous oubliez aussi de le mentionner.

A un moment donné, il faudra peut-être faire de l'entretien sur ces parcs. Demain, ce sera la collectivité qui en aura la charge et puis je vous rappelle aussi qu'il y a les 250 000 € de redevance que la SO SPACE n'est plus tenue de verser à la Ville. Donc quand vous présentez les comptes de la société, là aussi il faut être complet. Je ne conteste pas le fait qu'il y ait eu un changement de mode de gestion, d'ailleurs j'ai toujours défendu le savoir-faire me semble-t-il de cette Société d'Economie Mixte (SEM) et je continuerai à défendre le travail fait par les collaborateurs de cette société et à défendre cette société qui fait bien son boulot, maintenant il faut simplement être très clair lorsqu'on présente des résultats et reconnaissez au moins que, je ne vous fais pas le procès de ne pas avoir pensé à un moment donné qu'effectivement avec l'heure gratuite vous pourriez générer des recettes supplémentaires, aujourd'hui ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire

Je me souviens, Monsieur POIRIER, que vous aviez prévu la grande catastrophe avec l'heure gratuite, et vous me parlez de moins zéro quelque chose... Ce que je vois surtout, c'est qu'en compensation de tout ça, c'est l'explosion du stationnement en Ville. C'est un centre-ville où les gens vont magasiner, où les gens vont habiter, où ils vont vivre, prendre un verre, où, en effet, on a la chance de pouvoir avoir cette possibilité là. La réalité, c'est aussi une durée de stationnement moyenne qui a sensiblement augmentée de plus de 20 minutes, donc des gens qui restent plus longtemps et un parking de la Brèche qui a sensiblement décollé.

. RETOUR SOMMAIRE

Là où il y a eu un effort tarifaire particulier, c'est la Roulière pour les abonnements. On a près de 70 abonnements en une année qui se sont développés sur un parking qui n'est pas immense. Ça c'est très important, c'est une réponse concrète aux actifs du centre-ville, aux résidents de la Colline Saint-André et pas seulement, aux commerçants bien sûr, à tous les actifs.

Regardez la page 27 de ce rapport, vous voyez des diagrammes. Moulin du Milieu, ça augmente un peu, c'est quand même 4 000 voitures de plus par an, donc +1% c'est pas mal. Un plus pas un moins !

Ensuite, la Brèche. On est passé en 2014, et encore on n'a pas eu l'affront de mai 2013, de 308 388 voitures stationnées à la Brèche, à 388 044 voitures, c'est précis Monsieur POIRIER, vous qui aimez la précision. Ce n'est pas négligeable.

La Roulière, en effet une légère baisse horaire, mais là on est loin des 4 000, largement compensés par la Brèche et par le Moulin du Milieu. Par contre, quand on voit l'augmentation du nombre d'abonnements on ne peut en effet que s'en réjouir.

Pour voir le nombre d'abonnements, je vous invite à voir la page précédente. La Roulière passe de 189 à 257 abonnements en une année, parce qu'il y a une politique tarifaire importante, tandis que les autres sont plutôt stables en moyenne. Certains augmentent, d'autres reculent. C'est la gestion annuelle, il faut le voir sur la longue durée pour en tirer des conséquences.

Le parking de l'Hôtel de Ville a connu quelques travaux qui peuvent aussi expliquer quelques difficultés durant l'année, mais voilà la réalité.

Quand on fait le total, on se reporte à la page 27, sur le bilan de la fréquentation horaire des parkings :

Total en 2014 : 733 492 véhicules stationnés.

En 2015 : 805 087 véhicules, soit 71 095 voitures de plus, 10% d'augmentation du stationnement en centre-ville dans les parkings ouvragés.

J'ai l'impression qu'on est au rendez-vous des objectifs. J'ai plutôt entendu des Niortais contents des évolutions tarifaires qui étaient proposées. En tous cas, ça se traduit par les chiffres d'augmentation de fréquentation et ça c'est aussi de l'évaluation politique Monsieur POIRIER.

Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur POIRIER.

Christophe POIRIER

On peut se balancer tous les chiffres qu'on veut comme ça...

Monsieur le Maire

Vous avez les pages, les chiffres...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christophe POIRIER

Marcel Paul : - 13%, Hôtel de Ville - 12%, la Roulière – 21%. Ça ne va pas faire avancer le débat. Simplement en global, oui il y a une augmentation de 10%, mais heureusement qu'il y a cette augmentation de fréquentation de 10%, après les investissements importants qui ont été faits sur les espaces publics et après l'heure de gratuité que vous avez accordée. C'est bien le minimum. Le problème, c'est que ces 10% vont générer, vous qui vous targuez de contrôler les dépenses de fonctionnement, des dépenses de fonctionnement supplémentaires qui ne seront pas compensées par les recettes, puisqu'il y a moins de recettes. Ce sont les chiffres 2015. Il faut juste savoir lire un bilan.

Monsieur le Maire

Marie-Paule MILLASSEAU, et on arrête là.

Marie-Paule MILLASSEAU

Vous parliez d'un parking de 1 200 places qui était prévu. Il était prévu d'une autre façon, avec une sortie en bas de Brèche. C'est vous qui avez modifié les plans du parking, je vous assure que les Niortais ont gardé un très mauvais souvenir de votre parking.

Monsieur le Maire

Mais ils commencent à se réadapter et c'est très bien. Merci.

Je vais d'abord demander qui ne prend pas part au vote, parce qu'il s'agit d'être exact. Qui est membre du Conseil d'administration ? Sébastien PARTHENAY, Luc DELAGARDE c'est évident, Monsieur POIRIER j'imagine, Dominique DESQUINS et Sylvette RIMBAUD. Merci.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-345

Direction Animation de la Cité

**SO SPACE - Rapport du délégataire du service public
concernant le contrat de DSP de l'Acclameur -
Année 2015**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 4 octobre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SO SPACE, délégataire du service public de l'Acclameur pour l'année 2015.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel concernant le contrat de DSP de l'Acclameur - SO SPACE 2015

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**Alain BAUDIN**

Après tous ces débats concernant la place de la Brèche, je peux juste dire qu'heureusement que cet investissement s'est fait pour le bien de Niort, des Niortais et de toutes les personnes qui viennent à Niort. C'est en tous les cas une sacrée attractivité et c'est je crois une belle plus value pour notre Ville.

En ce qui concerne le rapport du délégataire de l'Acclameur, autre infrastructure qui avait aussi été souhaitée en d'autres temps, et qui, aujourd'hui, commence à prendre tournure si on suit le contenu du rapport que vous avez, qui a d'ailleurs été examiné par la commission consultative le 4 octobre dernier. Je vais simplement vous rappeler que cet outil était là pour accueillir des organisations événementielles de grandes jauges dans la grande Halle, de petites jauges dans le club, accueillir aussi scolaires et des associations sportives, organiser de l'activité escalade en propre. Là aussi, il y a une compensation de service public annuelle qui était de 475 000 € au début et, en 2015 après une année d'activité, on a fait une clause de revoyure pour actualiser cette compensation qui est passée à environ 485 000 € et, en ce qui concerne la rémunération du gymnase, pour la gestion des activités plus sportives, c'est passé à 90 190 € HT.

C'est la deuxième année d'exploitation complète et on peut dire, en bilan d'activités, que le gymnase est fréquenté par 4 clubs d'arts martiaux (le judo, 2 clubs de taekwondo, un club de karaté) et le cercle d'escrime sur 95 heures de pratiques par semaine, soit 400 licenciés.

Dans les activités, il y a aussi l'escalade, sous l'appellation « Verticale », qui voit le fonctionnement associatif de 3 clubs niortais dont 2 par conventions annuelles, c'est plus de 200 adhérents. 26 structures associatives extérieures sont venues en 2015, il y a eu des écoles publiques de Niort, 194 élèves (c'est 10 classes), des collèges, des lycées, le SUASPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives), l'école primaire de Vouillé, des établissements de santé d'entreprises plus les comités d'entreprises et l'école d'escalade. De 110 abonnés au départ, on est passé à 170 abonnés en 2015 et maintenant on dépasse les 200.

Nous avons eu aussi des activités avec les centres de loisirs, plus des rencontres nationales d'escalade. Tout ça a généré un chiffre d'affaires de 75 268 € en 2015. Tout ça figure dans le grand rapport, mais j'essaye de vous donner quelques éléments clés.

Le gymnase 90 000 € en gestion par rapport à la Ville, la salle d'escalade 75 000 € d'activités et ensuite le bilan de la grande halle c'est 23 spectacles qui ont été réalisés en 2015, deux de plus qu'en 2014, dont huit spectacles de plus de 2 000 spectateurs, qui ont réuni 43 581 spectateurs, donc près de 30% de fréquentation en plus.

Il y a eu aussi neuf manifestations socio-économiques qui ont concerné à peu près 10 000 personnes, 9 920 exactement.

Trois rencontres sportives importantes : championnat de France de boxe, le volley, l'équipe de France est venue ici et le championnat de France de gymnastique rythmique. Tout ça a généré un chiffre d'affaires de 417 257 €.

. RETOUR SOMMAIRE

En ce qui concerne le Club, il y a eu 65 évènements socio-économiques. Il y a donc eu une augmentation de plus de 30% en 2015. Il y a eu 6 soirées VIP à l'occasion de spectacles et il y a eu aussi la location au CFA Institut sport santé, animation tourisme et également des locations à France 3. Tout ça a procuré un chiffre d'affaires de 72 094 €.

Quand on regarde cette année, les chiffres sont dans le grand document, on se rend compte qu'on arrive à avoir par rapport à l'année précédente, où on avait un déficit d'environ 118 000 €, un excédent de l'ordre de 73 000 € avec des produits d'activités supérieurs à nos charges, en intégrant bien sûr les compensations. C'est-à-dire que la collectivité apporte sa contribution, à hauteur de 485 000 € et de coût de location des gymnases à hauteur de 90 000 €.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le rapport d'activités du site de l'Acclameur à la SO SPACE.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des remarques ? Madame GODEAU et Madame JOHNSON.

Isabelle GODEAU

Simplement pour dire que la fréquentation des Niortais augmenterait encore plus s'il y avait des bus pour les ramener dans les quartiers le soir.

Monique JOHNSON

Moi je vais aborder le seul point que vous n'avez pas abordé par rapport au rapport, vous allez dire que j'ai de la suite dans les idées...Lors du Conseil municipal du mois dernier, j'avais évoqué la problématique de la chaufferie bois. Comme c'est dans tous les rapports relatifs à l'Acclameur qu'on a sur table aujourd'hui, je reviens sur ça, d'autant plus que Monsieur DELAGARDE, en aparté, vous m'avez indiqué que vous alliez vous rapprocher des services..., donc j'aimerais, au vu de la difficulté des filières locales de la filière bois, connaître où on en est par rapport à cette chaufferie bois de l'Acclameur, s'il vous plaît.

Alain BAUDIN

Alors pour la chaufferie bois, je laisserai mon collègue Luc DELAGARDE en parler, ce n'est pas dans le rapport d'activités. Par contre, je souscris à votre observation concernant effectivement la possibilité d'avoir des transports en commun jusqu'à l'Acclameur. Je pense aussi qu'il y a des possibilités autres comme le covoiturage, ça peut aussi se faire en famille et voire même entre amis, qui peut peut-être mis en place. En tout état de cause, c'est vrai qu'il va y avoir prochainement, je le pense, une nouvelle DSP au niveau des transports et que l'on pourra peut-être faire évoluer l'an prochain.

Monsieur le Maire

Merci Alain. En tous cas, si vous voulez faire travailler les chauffeurs de bus jusqu'à minuit, ça va poser un certain nombre de problèmes, surtout de façon aléatoire en fonction des spectacles à l'Acclameur. Mais en effet tout peut s'entendre et tout peut se discuter.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monique JOHNSON

Hors micro... 23 spectacles...

Monsieur le Maire

Oui, 23 spectacles. Donc c'est du travail irrégulier, au sens de sa temporalité, de son calendrier et de sa fréquence. Alors, c'est un service irrégulier en quelques sortes, ce n'est pas un service général. Ça ne peut pas être une ligne permanente qui circule à vide les 340 autres jours de l'année, donc c'est en effet quelque chose bien particulier.

Mais nous sommes en renégociation de la DSP, sur laquelle on ne peut bien évidemment pas communiquer à ce stade et ça fera certainement l'objet d'un certain nombre de discussions parmi d'autres.

Y a-t-il d'autres remarques sur l'Acclameur ? Oui Monsieur POIRIER.

Christophe POIRIER

Une observation, parce que là aussi c'est souvent oublié dans les propos de Monsieur BAUDIN. On peut quand même se réjouir, là aussi, des investissements qui ont été faits pour rendre cette salle polyvalente y compris au plan économique, puisque le produit des spectacles et concerts c'est 258 K€, le produit des activités économiques c'est 175 K€, le produit des événements sportifs c'est 31 K€. Alors bien sûr qu'il en faut des événements sportifs, mais les choix qui ont été faits sous l'ancienne mandature et qui ont porté effectivement un certain nombre d'investissements conséquents, aujourd'hui on le voit bien génèrent des recettes significatives.

Alain BAUDIN

C'est vrai que quand on ne veut pas entendre..., mais ceci dit, ce n'est pas du tout le même projet. Par contre moi je m'adapte par rapport à ça et je salue les évolutions qui sont faites, on se bat pour ça. Le projet du développement du pôle sportif était complètement différent, avec des accueils.

De grâce, arrêtez de polémiquer sans arrêt sur des choses..., je crois que ça ne vaut pas la peine d'aller plus loin. Vous relisez le projet initial, vous voyez dans quel esprit il a été fait, ça aurait aussi généré des recettes mais d'une toute autre nature. Aujourd'hui, c'est vrai que la compatibilité dans la logique de polyvalence est difficile à mettre en face des activités sportives dans la mesure où il y a énormément de maintenance à faire avant et après des manifestations sportives, compte tenu de la configuration de la salle. Ce que je peux dire, c'est qu'il est plus facile aujourd'hui de faire venir des personnes pour faire des spectacles et là ça a beaucoup moins d'impact sur les activités de la SO SPACE en tant que telle où elle a un pourcentage sur les places, les ventes qui sont faites, qu'organiser des manifestations sportives, pour lesquelles il y a des coûts de maintenance, de charges qui sont bien plus importants, mais c'est aussi une autre démarche d'attractivité.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci Alain BAUDIN. D'autres questions ? Oui, Luc DELAGARDE.

Luc DELAGARDE

Réponse concernant la chaufferie bois. Les services de la collectivité sont en charge de ce dossier, ils ont repris ce dossier avec les entreprises concernées. Les réunions se poursuivent et j'espère que d'ici quelques mois, on saura remettre en œuvre cette chaufferie.

Monsieur le Maire

Merci Luc DELAGARDE. Pas d'autres questions ?

Merci Alain. En effet, l'Acclameur connaît une activité sensiblement supérieure à l'année 2015. On souhaite que ça puisse continuer puisque les concerts augmentent, les événements sportifs aussi. Ils étaient 4 et ils ont été 7 cette année, dont 3 manifestations nationales, tu as dit tout ça et les événements d'entreprises sont passés de 42 en 2014 à 65. Il en va de même pour un certain nombre d'autres prestations.

Reste, Monsieur POIRIER, que je vois que vous ne vous êtes pas inquiété quand même du fait qu'il y avait toujours une compensation financière importante aussi pour l'Acclameur, de plus de 450 000 €, mais ça je vous reconnaitrais que ça a été annoncé dès le départ. Néanmoins, ça reste un poids non négligeable pour les finances de la Ville et plus l'activité sera large et plus on arrivera peut-être à s'en sortir, ce qui est le bon sens et en tous cas la direction que semble donner ce rapport d'exercice pour 2015.

On prend acte pour ce rapport. Très bien.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-346

Direction Animation de la Cité

BLUE GREEN - Rapport du délégataire du service public concernant le contrat de DSP du Golf de Romagné - Année 2015

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales ce rapport a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux, en date du 4 octobre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de BLUE GREEN, délégataire du service public du Golf de Romagné, pour l'année 2015.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel concernant le contrat de DSP du Golf de Romagné - BLUE GREEN 2015

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Là aussi c'est le rapport du délégataire. Il y a eu également un examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le 4 octobre dernier. Pour rappeler les principaux termes du contrat, nous avons un contrat de DSP pour 8 ans, depuis 2013. L'exploitation a commencé au 1^{er} janvier 2014 avec pour la gestion du Golf de Romagné : 20 postes de practices, un parcours école, un green d'entraînement, un parcours de 18 trous, les pistes également de courses hippiques et les bâtiments hors sociétés des courses.

Une gestion administrative et financière aussi dont notamment les produits d'exploitation du proshop, la restauration, la gestion du bar, l'accueil des établissements scolaires et l'enseignement du Golf.

L'activité 2015, c'était la deuxième année d'exploitation du contrat. L'exploitant, après un certain nombre de prise en main de cet outil, a aujourd'hui un peu de recul, même s'il faut ajuster les relations avec la société des courses, mais en tous cas globalement tout se passe très bien. Il y a une augmentation de 21% des entrées, 23 125 entrées dans l'année écoulée, 475 abonnés donc + 18%. Les green fees, 18 trous, semaines et week-ends sont les plus vendus, et très largement.

Huit écoles primaires ont suivi un cycle de formation et il y a eu également des journées de rassemblement du golf, comme on l'avait prévu, avec des journées sur la Brèche dans le cadre de Niort plage, des journées portes ouvertes, des animations, une journée de la femme au mois de juin, 58 compétitions en club, un master avec 68 participants, une finale de challenge de Blue Green, quatre compétitions en soirée, un critérium de Niort dont le Grand Prix de Niort plus des trophées Handi-golf également, à ne pas oublier.

Le bilan de l'activité au niveau des entretiens du parcours. Il faut savoir que, par rapport à l'année d'avant, il y a eu 43 128 m² d'eau d'arrosage, donc là aussi il y a eu une augmentation. Par contre, il y a eu uniquement 654 m² d'eau potable. Voilà, pour donner un peu l'ordre de grandeur.

Pour l'électricité, il y a eu 21 126 KW.

En matière de produits, par rapport au contrat de départ qui prévoyait une activité aux alentours de 640 000 €, on est à 740 000 €, même plus. Il y a donc une augmentation significative, pour ne pas dire plus, des ressources de l'exploitation de cet équipement.

On constate qu'il y a un résultat positif au niveau de cette exploitation de l'ordre de 100 000 € qui est quand même un signe et il y a une redevance qui est versée au délégant, qu'il faudra peut-être revoir d'ailleurs, peut-être dans une clause de revoyure je ne sais pas, puisqu'elle est de 12 000 € en part fixe et de 4 000 € en part variable. Je pense qu'effectivement s'il y a des résultats affichés comme ça, on peut la faire évoluer mais il y a peut-être des dates pour la mettre en œuvre.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Voilà ce que je voulais vous dire sur l'exploitation de Blue Green, qui se fait plutôt bien, avec la Vie associative qui a également toute sa place et on peut voir que les chiffres sont là aussi pour témoigner de la bonne vitalité de ce site.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non.

Nous prenons donc acte du rapport.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-347

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

**SO SPACE - Rapport du délégataire de service public
concernant le contrat de DSP pour le stationnement -
Année 2015**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux, en date du 4 octobre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SO SPACE, délégataire du service public du stationnement payant, pour l'année 2015.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel concernant le contrat de DSP pour le stationnement - SO SPACE 2015

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-348

Direction Espaces Publics

**Concession de distribution publique et de fourniture
d'électricité - Compte rendu annuel de concession
exercice 2015 - Contrôle de service public délégué**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En mars 1988, la distribution publique d'électricité a été concédée à Electricité de France sur une partie du territoire de la Ville de Niort pour une durée de 15 ans.

Depuis 2004, l'activité la distribution d'électricité a été séparée juridiquement des autres activités d'EDF et deux interlocuteurs sont désormais parties intégrantes du contrat :

- Electricité de France (EDF) et notamment sa branche commerce pour l'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente y compris le tarif de première nécessité (TPN) ;
- ENEDIS (changement de nom d'ERDF au 1er juin 2016) pour la gestion du réseau public de distribution d'électricité concédé.

En mai 2013, la concession de distribution et de fourniture d'électricité a été renouvelée pour une durée de 23 ans.

L'article 32 du cahier des charges de concession prévoit que le concessionnaire présente chaque année un compte rendu d'activités pour l'année écoulée faisant apparaître notamment un rapport d'exploitation, un bilan annuel des investissements réalisés et un rapport sur la qualité du service.

En outre, l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales dispose que la collectivité territoriale, en tant qu'autorité concédante, assure le contrôle du réseau public de distribution d'électricité.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

En juin 2016, ENEDIS a remis à la Ville de Niort le compte rendu annuel d'activité de l'année 2015. Le rapport de contrôle du service public délégué a été effectué par les services de la Ville. Puis, il a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 04 octobre 2016 qui a rendu un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du compte-rendu annuel 2015 remis par ENEDIS, délégataire du service public de distribution et de fourniture d'électricité sur une partie du territoire de la Ville de Niort ;
- prendre acte du rapport annuel de contrôle de la concession ci-annexé.

Le Conseil municipal a pris acte du compte-rendu annuel de la concession de distribution publique et de fourniture d'électricité - 2015

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

Un petit compte rendu qui a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est réunie le 4 octobre.

Juste quelques chiffres clés: le nombre de clients était de 27 268 soit une progression de 0,9% par rapport à l'année précédente, pour des consommations en énergie acheminées de 244 000 000 de KW soit moins 4,9%.

Dans le cadre de la convention, ERDF a investi 40 000 € dans de l'effacement de réseau notamment, pour rappel, dans l'allée de Bellune, sur l'avenue de la Rochelle et rue Tartifume.

Dans le cadre d'un partenariat avec la MIPE à hauteur de 7 000 €, ERDF a contribué à la rénovation de l'escalier plus la rambarde de la Villa Pérochon.

ERDF a investi 1 500 000 € en rénovation de réseau sur notre territoire contre 1 800 000 en 2014.

Nous avons une valeur de patrimoine estimée aujourd'hui à 20 000 000 €, s'il fallait le reconstruire, en remplacement, il faudrait compter plus de 50 000 000 €.

Dans le cadre aussi de la convention, EDF participe à la lutte contre la précarité énergétique en lien avec le CCAS. Dernier élément, depuis fin 2015, le déploiement du nouveau compteur communiquant Linky.

Monsieur le Maire

Merci Dominique SIX. Y a-t-il des questions et des interventions ?

Madame JOHNSON et Monsieur PIVETEAU.

Monique JOHNSON

Je trouve quand même assez surprenant que dans le document ENEDIS, qui retrace les indications sur la qualité du service, la liste des principaux incidents ayant affectés l'exploitation, les informations sur le degré de satisfaction ainsi que les éventuelles actions qu'il prévoit d'entreprendre dans ce domaine, il ne soit fait absolument aucune mention des Niortais qui s'opposent au compteur Linky, et à juste titre, puisqu'ils s'inquiètent sur différents volets de son déploiement.

J'avais tout particulièrement quelques questions à vous poser Monsieur le Maire. Dans le compte rendu d'activités Ville de Niort, sur la page 51 concernant le déploiement des compteurs Linky, il est marqué que le concessionnaire s'engage à informer l'autorité concédante sur le processus de déploiement des compteurs communicants sur le territoire de la concession et à réaliser régulièrement un point de son avancement.

Mes questions sont les suivantes : EDF vous a-t-il informé, en tant qu'autorité concédante, sur les difficultés de déploiement chez un nombre important d'administrés de notre Ville ?

Combien de lettres avez-vous reçu des Niortais et à combien de lettres avez-vous répondu à ce jour ?

Merci.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci Madame JOHNSON. Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

La remarque va dans le même sens et concerne l'ensemble du rapport.

J'ouvrirai peut-être un chapitre sur les provisions constituées pour le renouvellement et le suivi du schéma directeur d'investissement ensuite, puisqu'ici on est plutôt sur la gouvernance de la concession et le rôle finalement de la collectivité locale représentant des usagers dans son rapport à ENEDIS. On a une difficulté à comprendre que la seule partie qui n'est pas localisée en termes d'indicateur de satisfaction, soit ce qui concerne les usagers.

Si vous regardez le rapport, on a des chiffres nationaux de satisfaction avec deux histogrammes. Une espèce de bidouillage, si vous lisez le petit renvoi qui est signalé comme étant non représentatif. C'est-à-dire qu'on essaye de passer du niveau national au niveau local. Bref, nous n'avons rien dans ce compte rendu sur la satisfaction des usagers. Il est de la responsabilité de l'ensemble des représentants de la collectivité locale d'exiger du concessionnaire qu'il aille beaucoup plus loin dans ses rapports. C'était une des demandes qui avait été faite au moment de la négociation du contrat de concession et je déplore aujourd'hui de constater, dans un contexte où il y a des craintes tout à fait légitimes et des demandes de débats, tout autant légitimes, qui s'expriment à propos d'un objet nouveau, un objet connecté. Quoi qu'on puisse en penser, on ne peut plus fuir aujourd'hui notre responsabilité de collectivité locale à l'ancienne en considérant qu'une fois concédé, le patrimoine Niortais ne nous regarde plus et qu'on peut faire ce qu'on veut sur la concession. L'esprit de la concession, tel qu'il a été discuté avec le concessionnaire, c'est au contraire de ré impliquer la collectivité locale et ce n'est pas une démarche purement Niortaise, même si Niort a été une des premières collectivités à renégocier son contrat de concession. C'est une démarche nationale qui s'étend, je prends par exemple le cas de la Ville de Paris. Aujourd'hui, les représentants des communes, pour être encore plus précis, sont des acteurs à part entière de la gouvernance de la concession pendant la concession, pas simplement au moment d'écrire un contrat de concession et de constater le bilan, mais dans sa gouvernance même.

Or, on a un problème très important sur le territoire qui est national, qui attrait aux compteurs Linky et la collectivité n'a toujours rien dit. Ça me semble extrêmement dommageable et je trouve qu'il y a une forme de provocation à ne rien dire de tout ça dans le compte rendu qui concerne la satisfaction des usagers. Donc, je redouble la demande qui vient d'être faite par ma collègue Monique JOHNSON pour savoir quantitativement, quelles sont aujourd'hui les réalités de cette contestation et de ses craintes, puisque vous avez des chiffres ?

Monsieur le Maire

Ecoutez, vous savez que les comptes rendus d'activités sont rédigés par ENEDIS, la filiale distribution d'EDF et par EDF commerce. Vous aviez tenté, en votre temps, d'avoir des données qui ne sont

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

manifestement pas communiquées. Nous rappellerons aux deux auteurs de ce compte rendu l'intérêt en effet d'avoir plus de précisions. C'est une demande que nous renouvelerons puisqu'elle a été faite par le passé.

Y a t il d'autres questions ? Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

J'aimerais que vous nous répondiez par rapport aux courriers qui ont été envoyés à la Mairie en indiquant qu'ils ne souhaitaient pas le compteur Linky.

Combien en avez-vous reçu et quelle a été votre réponse à ces courriers ? Merci.

Monsieur le Maire

La Mairie reçoit toujours du courrier évidemment et elle en reçoit d'usagers, qui peuvent être ceux des deux distributeurs, parce qu'on a un territoire particulier, avec une partie qui relève du monopole national et public de distribution qui dépend d'ENEDIS et l'autre qui relève d'un monopole plus particulier, mais néanmoins un monopole qui relève de GEREDIS, filiale du SIEDS, régie Deux-Sévrienne. Donc, il y a deux distributeurs qui sont en concessions.

Le contrat de concession a été renouvelé en 20/12/2013 et dans ce cadre là, nous informons l'opérateur. Parce que c'est le distributeur, je vous le rappelle, qui dans le cadre du cahier de concession est opérateur. Il peut faire appel à un prestataire, ce qui est le cas en l'occurrence pour l'installation des compteurs.

Le Maire fait connaître aux distributeurs, aux concessionnaires, la demande des usagers, mais le plus facile et le plus rapide est de s'adresser directement aux concessionnaires et aux distributeurs d'électricité.

Dominique SIX

Sur la faiblesse, peut-être, des informations dans le CRAC au sujet de la satisfaction des consommateurs sur Linky, ERDF a commencé à déployer au niveau national le 1^{er} décembre et, sur Niort le 10 décembre. En l'occurrence, on parle du CRAC de 2015, sachant qu'il y a eu une pause au moment des fêtes de fin d'année, donc je suppose que la quinzaine de jours n'est peut-être pas suffisamment significative pour produire des chiffres. Etant donné, que l'on a quelques courriers de réclamation soit pour dire non, soit pour poser des questions ou pour se plaindre à un moment donné peut-être des méthodes de SOLUTIONS 30 ou de relances, on va dire automatique, nous nous sommes permis d'intervenir auprès d'ERDF.

A partir du moment où des citoyens nous ont sollicité pour dire non, ce n'est pas nous qui avons la main pour dire « Non on ne vous le posera pas », donc nous avons transféré directement les demandes à ERDF. Par contre, chaque courrier que nous avons reçu a donné lieu à une réponse. Peut-être que dans la dernière quinzaine les gens n'ont pas encore eu de réponse. Je n'ai pas en tête, par contre, le nombre

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

de demandes ou de courriers qu'on a pu recevoir sur Linky, mais je ne manquerai pas, dès demain ou après-demain, de vous faire passer cette information.

Monsieur le Maire

Si un comptage est fait, exactement.

Madame TRUONG

Elodie TRUONG

Merci. J'entends les réponses administratives qui consistent à reporter les demandes auprès du concessionnaire, mais là je crois qu'on est tous interpellé, les uns et les autres, sur une question de débat et d'ouverture du débat, d'écoute des usagers du service d'électricité. Je pense qu'il serait intéressant que nous puissions avoir un débat et faire poids éventuellement pour contribuer à l'écoute de ces usagers. Ils ont des revendications qui sont légitimes, qu'il faut sans doute pouvoir écouter et en tous cas formaliser auprès du concessionnaire en tant qu'autorité concédante.

Je reviens sur ce qu'a évoqué Monique JOHNSON, à savoir l'article 33 du contrat de concession : « Le concessionnaire est tenu d'informer l'autorité concédante de tous recours contentieux d'un usager portant sur l'interprétation du présent cahier des charges ». On aimerait effectivement savoir s'il y a eu des correspondances, s'il y a eu des éléments d'échange sur ce sujet précis qui inquiète plusieurs de nos concitoyens ? C'est une question Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

On peut raconter toutes les histoires qu'on veut... Vous laissez entendre qu'une municipalité a le pouvoir de s'exonérer du droit commun puisque la généralisation des compteurs a fait l'objet de deux décisions gouvernementales, de deux gouvernements différents et notamment de la dernière loi de transition énergétique.

J'ai reçu, l'an dernier, une lettre de la Députée des Deux-Sèvres me disant tout le bien qu'il y avait à la généralisation du compteur Linky qui était inscrit dans la loi de transition énergétique. Très concrètement, ça relève d'une décision parlementaire et gouvernementale. Laisser entendre le contraire c'est faux. Aujourd'hui, un certain nombre de villes de Bretagne ont pris des délibérations. Elles sont cassées par les tribunaux administratifs. Dans d'autres cas, c'est le Préfet qui fait jouer son contrôle de légalité, a posteriori. On est dans un Conseil municipal, normalement on connaît chacun un peu le droit public. On sait qu'il y a une hiérarchie des normes, qu'il y a une loi et qu'un arrêté ou une délibération sont d'ordres inférieurs et n'ont pas la même autorité, ni le même pouvoir qu'une loi qui généralise les choses. Donc, ne laissez pas entendre à nos concitoyens des choses qui ne sont pas vraies. Vous entretenez un débat qui n'est pas le juste débat et si vous pensez sincèrement que Linky est un souci, ce n'est pas ici que doit avoir lieu ce débat. C'est au parlement, c'est auprès de vos parlementaires, c'est auprès des entreprises, c'est auprès de Monsieur le Préfet qui n'est pas très loin, mais ce n'est certainement pas en Conseil municipal.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Franchement, vous ne pouvez pas laisser entendre ça ou alors on est dans un manque de responsabilités et je pense que de la part de représentants au Conseil municipal, ce n'est vraiment pas sérieux.

Madame JOHNSON, Madame GODEAU, Madame TRUONG, Monsieur PIVETEAU et puis on en arrêtera là s'il vous plaît.

Monique JOHNSON

J'aimerais vous lire une lettre. « Monsieur, vous avez souhaité m'interroger sur la propriété des compteurs EDF et la mise en place du système Linky, dans votre courrier en date du 1^{er} juin 2016. C'est avec une attention particulière que j'ai pris connaissance de vos interrogations : tout d'abord, en ce qui concerne la propriété des compteurs électriques, ce sont les communes qui en sont juridiquement propriétaires. Concernant la mise en place des compteurs Linky, la loi transition énergétique... » Vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, « Pour la croissance verte prévoit en effet la généralisation de ce nouveau matériel, l'objectif est d'avoir une meilleure connaissance de la consommation du foyer, ceci permet des facturations non plus basées sur les estimations mais sur des données réelles. Aussi, les compteurs Linky vont permettre aux consommateurs de bénéficier d'une offre tarifaire adaptée à leurs besoins. Mais vous pouvez ne pas opter pour la mise en place de ce nouveau matériel, pour ce faire, il vous suffit de faire un courrier en recommandé à ERDF. En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée ».

Je ne vais pas vous poser la question si c'est vous qui avez écrit ce courrier. En revanche, ça vous surprendra peut-être de savoir que c'est Monsieur Bruno RETAILLEAU qui l'a écrit, Sénateur de la Vendée et Président du Conseil régional des Pays de Loire, qui prend donc cette position et communique auprès de ses administrés, sur un sujet qui les concernent.

A partir du moment, où il y a des craintes et des questions qui se posent au niveau de la population en tant qu'élu, c'est justement de leur responsabilité d'apporter les éléments d'arguments pour qu'ils puissent prendre leur décision eux-mêmes.

Monsieur le Maire

Merci Madame JOHNSON, j'ai moi-même écrit à ERDF. Je vous en ai communiqué les réponses en son temps, mais vous ne voulez pas entendre. Ça fait maintenant plus d'un an qu'on en discute ici, alors même que nous n'avons aucun pouvoir pour agir sur les choses. Vous pouvez arguer d'une quelconque propriété, elle est virtuelle. Elle rentre dans le cas d'un cahier de concession qui a été signé, il y a quelques années, et, comme vous le rappelez, c'est la loi qui en implique la généralisation. Nul n'est censé être au-dessus de la loi, ni la méconnaître. On peut la contester éventuellement mais ça fait l'objet

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

d'opposition dans l'enceinte parlementaire ou par d'autres formes de manifestation, en tous cas juridiquement pas ici. Je suis au regret de vous le confirmer, c'est du droit. Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Moi je ne suis ni pour ni contre, mais je manque d'information.

Est-ce que vous ne pensez pas, Monsieur le Maire, que ce serait bien d'organiser un débat, une information, ouverte à tous pour que chacun puisse exprimer ses craintes et qu'on ait des techniciens envoyés par ERDF qui répondent, quelque chose d'ouvert et puis chacun se fait son opinion ?

Monsieur le Maire

Merci Madame GODEAU. Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Je pense que Madame GODEAU a tout à fait raison d'insister sur ce point...

Monsieur le Maire

Merci...

Elodie TRUONG

...C'est quand même de notre responsabilité de pouvoir organiser ce type de réunion en tous cas accompagner le concessionnaire en ce sens.

Vous nous dites vous appuyez sur le droit public et sur les éléments de droit, il se trouve que le contrat de concession on l'a, vous l'avez, je l'ai sous les yeux. Il mentionne effectivement cette obligation d'information. Or, précisément le rapport que nous avons aujourd'hui sur table, que nous avons eu en lecture auparavant, ne fait aucunement mention de ce souci de déploiement du compteur Linky dans certains foyers.

Effectivement on a des éléments dans ce contrat de concession...

Monsieur le Maire

Je crois qu'on peut répéter en boucle...Je crois que Dominique SIX a très précisément répondu tout à l'heure, que c'était un rapport 2015 et Linky a été déployé à compter du 10 décembre 2015, merci pour cette réponse Dominique SIX. C'est normal qu'il ne soit pas complètement dans le rapport.

Elodie TRUONG

Là en l'occurrence cette concession elle dure pour, il me semble, assez longtemps encore.

Monsieur le Maire

Oui, mais vous étiez aux affaires quand elle a été négociée pour 23 ou 26 ans, je ne sais plus, en fonction du gaz ou de l'électricité.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Elodie TRUONG

En conséquence je considère tout de même qu'il serait plutôt intéressant que nous ayons une discussion avec le concessionnaire sur ce sujet...

Monsieur le Maire

J'ai invité le concessionnaire à le faire...

Elodie TRUONG

Il pourrait y avoir une commission spécifique...

Monsieur le Maire

Madame TRUONG, je pense que j'ai entendu la question...

Elodie TRUONG

Il pourrait y avoir des réunions publiques. En tous cas, les questions légitimes des Niortais doivent avoir une réponse. C'est une responsabilité de notre part et je dirais une chose supplémentaire c'est qu'aujourd'hui ce compteur est déployé par une entreprise qui est une filiale d'une entreprise, pour grande partie, publique et il me semble qu'effectivement c'est important que les citoyens puissent être entendus dans ce dossier.

Monsieur le Maire

Mais c'est évident. J'ai sollicité ENEDIS dans ce cadre-là. N'hésitez pas à le faire, vous aurez peut-être plus de succès que moi et je vous invite à contacter vos parlementaires, pour justifier le choix qu'ils ont fait aussi. Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

J'ai un point d'accord avec vous. Il ne s'agit pas du tout de raconter des histoires, ni dans un sens ni dans un autre. Personne ne dit que c'est la seule responsabilité ou le pouvoir du Maire ou d'une commune.

La question est : Qu'est-ce que la commune peut faire de plus pour porter la parole de ses citoyens auprès du concessionnaire ? Elle est là la question qui vous est posée. On entend bien que vous avez joué un rôle boîte aux lettres, mais c'est insuffisant. Vous le dites vous-même, vous n'avez soit pas de réponse soit ça ne change pas l'attitude du concessionnaire.

Je vous accorde que cette demande citoyenne est tout à fait quelque chose de nouveau, mais il va falloir s'habituer à cette prise de responsabilité citoyenne dans la gestion des services publics, même lorsqu'ils sont confiés à un concessionnaire et en l'occurrence à un monopole public.

Je vous l'accorde, c'est quelque chose de tout à fait neuf. Il se trouve que la concession donne un certain nombre de pouvoirs puisqu'il y a quand même une concession locale, il faut le rappeler. Elle a été signée,

. RETOUR SOMMAIRE

il y a des articles, il y a des obligations mutuelles, rendre des comptes. Il y avait le recours à un avenant évoqué concernant le déploiement d'objets de type Linky lorsque la régulation nationale serait achevée, ce qui n'était pas le cas au moment de la signature de cette concession.

Qu'en est-il de ces discussions nationales ? Auquel cas vous avez la possibilité, par avenant, d'en faire un débat local.

Vous avez aussi la possibilité d'interpeller publiquement, avec nous l'ensemble de l'assemblée, le concessionnaire pour qu'il ajuste son comportement et qu'on puisse avoir le développement d'un service public en pleine harmonie. C'est nouveau, il va falloir s'y habituer et c'est lié à la nature tout à fait inédite sur la concession de ce type d'objet. Ca va se multiplier et la demande est d'autant plus intéressante. Je pense par exemple au compteur Gazpar. Sur le gaz, la demande est d'autant plus importante à prendre en compte par nous, représentants de la population, car en face on a un monopole public qui est susceptible d'entendre un discours d'intérêt général et de s'y prendre autrement que des intérêts purement privés.

Donc, il y a une occasion qu'il ne faut pas manquer. D'où notre insistance pour vous pousser à aller plus loin que le simple relais des demandes citoyennes. Cette concession, nous en sommes aussi responsables.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur PIVETAU, on a compris je crois, inutile de le dire trois fois. On va en rester là.

Je vous rappelle que vous êtes suppléant député, vous pouvez aussi intervenir, ce serait opportun. Non mais c'est vrai...

Alain PIVETEAU

Hors micro... Je suis suppléant.

Monsieur le Maire

Oui, mais ça veut dire que vous avez un contact particulier et si vous êtes capable de le faire c'est très bien. En tous cas, nous n'avons obtenu ce débat comme nous l'avions demandé et c'est ainsi. Je vous invite à vous coltiner ENEDIS et on en reparlera.

On prend donc acte du rapport de concession d'électricité.

(Intervention d'une personne du public...)

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-349

Direction Espaces Publics

**Concession de distribution publique de gaz naturel -
Compte-rendu annuel de concession année 2015 -
Contrôle du service public délégué**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En mars 1998, la distribution de gaz naturel a été concédée à Gaz de France sur l'ensemble du territoire de la Ville de Niort pour une durée de 15 ans.

Depuis le 1er janvier 2008, Gaz Réseau Distribution France (GrDF), filiale du groupe GDF SUEZ a été créée. GrDF a reçu l'ensemble des biens, des droits et obligations de Gaz de France. Le périmètre de la concession concerne désormais les activités de construction, d'exploitation, de maintenance et de développement des infrastructures à l'exclusion de toute activité de fourniture d'énergie.

En avril 2013, la concession de distribution de gaz naturel de la commune de Niort a été renouvelée pour une durée de 30 ans. L'article 31 du cahier des charges de concession prévoit que le concessionnaire présente chaque année un compte rendu d'activités pour l'année écoulée faisant apparaître notamment un rapport général, un rapport financier et un rapport sur la qualité du service et sur les travaux réalisés et sur le patrimoine constitué.

En outre, l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales dispose que la collectivité territoriale, en tant qu'autorité concédante, assure le contrôle du réseau public de distribution de gaz.

En juin 2016, GrDF a remis à la Ville de Niort le compte rendu annuel de l'année 2015. Le rapport de contrôle effectué par les services de la Ville a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 4 octobre 2016, qui a rendu un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du compte-rendu annuel 2015 remis par GrDF, délégataire du service public de distribution de gaz naturel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Niort ;
- prendre acte du rapport annuel de contrôle de la concession ci-annexé.

Le Conseil municipal a pris acte du compte-rendu annuel de la concession de distribution publique de gaz naturel - 2015

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

Dominique SIX

Le CRAC (Compte Rendu Annuel de Concession) Gaz qui a aussi été vu en CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) du 4 octobre 2016.

Un nombre de 18 236 clients, 370 000 MW d'énergie acheminée, une longueur de canalisation de plus 300 kms avec un âge moyen de 30 ans. Un point de vigilance à avoir, puisque le nombre d'incidents par endommagements de tiers a augmenté l'année dernière. On est passé de 16 à 19. On a donc mené une action avec GRDF auprès des entreprises de travaux publics qui interviennent sur le territoire de Niort, afin de les sensibiliser au risque gaz. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'un incident gaz a des répercussions assez importantes sur la vie de nos concitoyens puisqu'autant une coupure électrique on répare, on rebranche et tous les foyers sont réapprovisionnés, alors qu'après une coupure gaz, GRDF, pour des questions de sécurité, a l'obligation de visiter chaque foyer pour refaire une remise en service en toute sécurité.

Monsieur le Maire

Merci Dominique SIX. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Madame JOHNSON et Madame TRUONG.

Monique JOHNSON

J'avais juste une question par rapport au concentrateur. Je sais que c'est en voie de test, je pense qu'il y en a 9. J'aimerais savoir où sont ces concentrateurs et est-ce qu'il y a en plus des antennes qui sont prévues d'être déployées ou pas ? Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Madame TRUONG et ensuite Dominique SIX.

Elodie TRUONG

Je voudrais juste faire une remarque et vous dire qu'effectivement lorsqu'on refuse le débat il faut forcément s'attendre à ce qu'il fasse éruption dans l'enceinte d'une assemblée comme celle-ci. (*Applaudissements du public*), et que je regrette réellement...

Monsieur le Maire

Madame TRUONG....

Elodie TRUONG

Que je regrette réellement que vous n'offriez pas d'alternative aux citoyens concernés.

Dominique SIX

Il y a un an et demi, tant à la Ville de Niort qu'à la CAN, on a pris une délibération comme quoi sur un certain nombre de bâtiments publics, qu'ils soient de la CAN ou de la Ville, GRDF devait effectivement faire des tests pour voir où est ce qu'il pourrait positionner ces concentrateurs.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Aujourd'hui, je ne pourrai pas parler de ceux de la CAN, mais pour ceux de la Ville, de tête il me semble qu'on en avait retenu 8, sachant qu'on n'avait pas d'école. On avait pris soin notamment d'éliminer ce type de site dans la liste qui nous avait été proposée.

GRDF a fait un certain nombre de tests. Je crois qu'ils sont encore sur 2 bâtiments pour peut-être n'en retenir qu'un, en ce qui nous concerne. Maintenant, je ne sais pas s'ils ont d'autres contacts avec des établissements privés ou quid de ceux effectivement de la CAN.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

On va donc prendre acte du rapport.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-350

Direction Ressources Humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnel nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE GENERAL

Comité des œuvres sociales et culturelles

Ouverture de poste

1 poste de rédacteur

POLE RESSOURCES ET SECURITE

Service Police municipale

Ouverture de poste

1 poste de gardien

Direction des Ressources Humaines

Ouverture de poste

1 poste d'animateur principal 1ère classe

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-351

Direction Ressources Humaines

Convention Cadre de financement et de fonctionnement entre le Comité d'Activités Sociales et Culturelles et la Ville de Niort 2017/2019

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Comité des activités sociales et culturelles du personnel de la Ville de Niort et son Territoire (CASC), association loi 1901 à but non lucratif créé en décembre 1968 par la Ville de Niort, a, conformément à ses statuts, pour objet d'instituer en faveur des personnels des structures employeurs adhérentes, toutes formes d'aides financières, matérielles, ou culturelles dans des domaines tels que les activités sociales, l'éducation populaire, et les activités sportives et de loisirs.

Sont aujourd'hui membres du CASC les personnels de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), du Centre communal d'action sociale de Niort (CCAS), de la commune de Bessines, du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV), et du Restaurant inter-administratif de Niort (RIA), visés à l'article 5 des statuts du CASC.

Dans le cadre des dispositions relatives à la transparence financière, l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 prévoit que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant ainsi l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 précise que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

La dernière convention conclue entre le CASC et la Ville de Niort, arrivant à échéance, une nouvelle convention cadre de financement et de fonctionnement a été rédigée en vue de formaliser les modalités d'attribution et de versement de l'aide financière allouée par les structures employeurs au CASC.

On rappellera que les mises à disposition d'agents ou de locaux auprès du CASC font l'objet de conventions distinctes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Comité d'activités sociales et culturelles (CASC) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser au Comité d'activités sociales et culturelles la subvention afférente conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Cette délibération concerne le CASC qui s'occupe des activités sociales et culturelles pour la Ville de Niort, la CAN, le CCAS, le SEV, le RIA et la commune de Bessines.

Il s'agit tout simplement du renouvellement de la convention triennale que nous avons avec le CASC et d'ailleurs ce renouvellement a été adopté par le Conseil d'Administration du CASC en septembre.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Il y a deux petites différences par rapport à la convention précédente. La première concerne le versement que fait l'employeur par agent, puisqu'on prend en compte l'augmentation de 1,2% du point et la deuxième c'est sur la subvention en faveur des retraités. On précise la façon dont sont comptabilisés le nombre de retraités qui font l'objet d'une subvention, ce qui n'était pas précis dans la convention précédente.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Très bien, je me réjouis de pouvoir proposer l'approbation de cette convention et de pouvoir, si vous le voulez, la signer.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-352

Direction de la Commande Publique et Logistique

Fourniture de carburant en vrac - Approbation de l'accord-cadre

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, un certain nombre de communes de la CAN et la Ville de Niort, ont constitué un groupement de commandes pour l'achat de carburant en vrac pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Par ce groupement, les collectivités pourront rationaliser leurs achats publics en matière de fourniture de carburant en vrac.

La Ville de Niort est coordonnateur de ce groupement.

Par délibération du 12 mai 2016, le Conseil municipal a :

- adhéré au groupement pour l'achat de carburant en vrac ;
- approuvé la convention constitutive de ce groupement et autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ;
- autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, en tant que coordonnateur, à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents à intervenir pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

Le montant annuel pour l'ensemble du groupement est évalué à 908 000 € TTC ou 1336 m3 de carburant.

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur s'est réunie le 3 octobre 2016 pour procéder à la désignation des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord cadre attribué à la Compagnie Pétrolière de l'Ouest (CPO) et à Pétrole Océdis SAS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, en tant que coordonnateur, à signer les accords-cadres.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-353

Direction de la Commande Publique et Logistique

**Fourniture, installation et maintenance de vidéoprojecteurs interactifs et accessoires -
Approbation de l'accord-cadre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort investit depuis 2011 dans l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs pour les écoles élémentaires. 49 classes d'élémentaires sont aujourd'hui équipées. Afin de continuer le déploiement d'un vidéoprojecteur interactif par classe élémentaire et d'assurer la maintenance des matériels déjà installés, une consultation par appel d'offres a été lancée.

Il s'agit d'un accord cadre mixte d'une durée d'environ quatre ans qui prendra fin le 30 septembre 2020. Il comporte 2 lots :

Désignation du lot	Montant minimum TTC (pour la durée du contrat)
Lot n°1 : Fourniture, installation et maintenance sous garantie de vidéoprojecteurs interactifs	220 000,00 €
Lot n°2 : Maintenance des vidéoprojecteurs interactifs hors période de garantie du parc existant	27 000,00 €

La partie à bons de commande concerne la maintenance annuelle des vidéoprojecteurs installés et l'acquisition des vidéoprojecteurs interactifs pour les écoles.

L'acquisition de vidéoprojecteurs spécifiques pour d'autres locaux municipaux fera l'objet de marchés subséquents.

Relève des marchés subséquents, la maintenance des vidéoprojecteurs des locaux municipaux à l'issue de la période de garantie

La Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications pilote l'exécution de cet accord cadre.

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 08 septembre 2016 pour désigner les attributaires.

Les dépenses seront réglées à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant au cours duquel seront réalisées les prestations (2016-2020).

. RETOUR SOMMAIRE

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord cadre pour chaque lot dans le tableau ci-après :

	Attributaire
Lot n°1	ACT Service, 18 rue de la Bonette – 17 000 LA ROCHELLE
Lot n°2	TEDELEC, 2A avenue Normandie Niemen – 79 000 NIORT

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit de la fourniture, de l'installation et de la maintenance de vidéoprojecteurs interactifs et accessoires pour les écoles de Niort.

Il s'agit d'un accord-cadre mixte d'une durée d'environ 4 ans qui s'arrêtera donc le 30 septembre 2020 et qui comporte 2 lots. D'une part la fourniture, l'installation et la maintenance sous garantie des vidéoprojecteurs et ensuite la maintenance des vidéoprojecteurs interactifs hors période de garantie du parc existant, ce qui représente un montant minimum pour la durée du contrat de 220 000 € pour la fourniture et de 27 000 € pour la maintenance.

Suite à la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 8 septembre 2016, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'accord-cadre pour chaque lot.

Le premier à la société ACT Service à la Rochelle et le lot n°2 pour la maintenance à la Société TEDELEC à Niort.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Madame GODEAU et Madame TRUONG.

Isabelle GODEAU

Peut-être une question plus pour Madame NIETO. Savoir si vous allez prévoir d'équiper les écoles maternelles. Pas un par classe, mais un par site.

Monsieur le Maire

Madame TRUONG et Madame NIETO ensuite.

Elodie TRUONG

Merci. Je trouve que c'est un investissement qui a toute son utilité et qui mériterait d'être étendu à des investissements communautaires. C'est une suggestion. On a des investissements à opérer au plan communautaire, j'aimerais savoir si ça pourrait être proposé à nos collègues de la Communauté d'Agglomération de façon à équiper les écoles de l'agglomération de la même façon.

Monsieur le Maire

Les compétences en matière d'affaires scolaires sont communales, à ce stade, dans l'agglomération. Néanmoins, vous pourrez toujours vous en ouvrir au Conseil d'Agglomération. Je vous rappelle que vous n'avez pas approuvé un fonds d'investissement de 12 000 000 € qui permet notamment de concourir à l'investissement des communes, notamment pour le matériel scolaire si elles le souhaitent.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Effectivement, on continue le déploiement cette année ainsi que l'année suivante, sur toutes les écoles élémentaires. Pour les écoles maternelles, on va faire un petit groupe de travail pour savoir ce qu'il serait souhaitable de mettre en place, avec quelqu'un de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire

Merci. Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-354

Direction de la Commande Publique et Logistique

**Fourniture de véhicules utilitaires et poids lourds -
Approbation d'un marché subséquent**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour les besoins de ses différentes régies techniques, la Ville de Niort a conclu un contrat d'accord-cadre multi-attributaires de fourniture de véhicules utilitaires et poids lourds avec les sociétés SEGUIN TRUCKS et SAVIA MERCEDES.

Afin d'homogénéiser le parc de véhicules et bénéficier d'un effet volume sur les prix, il convient de passer un marché subséquent prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans à compter de sa date de notification.

Le marché est décomposé en 3 lots :

	Désignation	Montant TTC minimum pour 4 ans
Lot 1	Châssis cabine 3.5 tonnes avec bras de chargement et bennes amovibles	135 000 €
Lot 2	Châssis cabine 7/7.5 tonnes avec bras de chargement et bennes amovibles	140 000 €
Lot 3	Châssis cabine 12 tonnes avec bras de chargement et bennes amovibles	180 000 €

Dans le cadre de la consultation d'Appel d'Offres, la commission des marchés s'est réunie le 3 octobre 2016 pour le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés subséquents avec les sociétés ;

	Désignation	Attributaire
Lot 1	Châssis cabine 3.5 tonnes avec bras de chargement et bennes amovibles	SA SEGUIN TRUCKS 72100 LE MANS
Lot 2	Châssis cabine 7/7.5 tonnes avec bras de chargement et bennes amovibles	SAVIA MERCEDES BENZ 79180 CHAURAY
Lot 3	Châssis cabine 12 tonnes avec bras de chargement et bennes amovibles	SAVIA MERCEDES BENZ 79180 CHAURAY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-355

Pôle Vie de la Cité

Tarifification Niort expo

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil municipal du 18 décembre 2015 a voté l'ensemble des tarifs pratiqués par la Ville de Niort, et notamment ceux relatifs à la location du parc des expositions.

La Ville de Niort souhaite pérenniser l'évènement Niort expo avec pour objectif de dynamiser l'économie locale.

Il est proposé de définir un tarif forfaitaire pour la location du parc des expositions et du matériel nécessaire à l'évènement, hors mise à disposition de main-d'œuvre. Le tarif proposé est de 7 000,00 euros TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter un tarif spécifique forfaitaire pour la location du parc des expositions et du matériel nécessaire à l'organisation de Niort Expo et de fixer ce tarif à 7 000,00 euros TTC.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-356

Direction Animation de la Cité

**Dispositif appel à projets en direction de la jeunesse
avec le CSC Grand Nord**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les Centres socioculturels sont parmi les principaux acteurs qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers et aux services rendus aux habitants. Ces animations contribuent à donner une image positive des structures (détente, convivialité, liens entre les habitants) et de permettre aux familles (parents, enfants, adolescents) de partager des temps de loisirs.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier à hauteur de 1 000 € au Centre Socioculturel Grand Nord dans le cadre de la « fête de la colline Saint André » qui aura lieu le 9 octobre 2016.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et Centre Socioculturel Grand Nord ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser au Centre Socioculturel Grand Nord la subvention afférente d'un montant de 1 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-357

Direction Animation de la Cité

**Pass Sports Séniors Actifs - Convention avec la
Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La promotion de l'activité physique est une priorité inscrite explicitement dans les politiques de santé publique.

Le Conseil municipal du 19 septembre a acté la création du dispositif Pass'Sports Séniors Actifs, qui propose, avec le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) comme partenaire, des activités sportives pour les séniors.

Plusieurs clubs niortais interviennent déjà, et la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite rallier ce dispositif en proposant notamment l'activité aquagym.

Un pass'Sports sera remis aux personnes qui s'inscrivent au CLIC en présentant un certificat de non contre-indication à la pratique d'une activité physique, en choisissant une ou deux activités. Ce pass'Sports, d'un montant de 60,00 € leur permettra de se présenter auprès du partenaire du dispositif.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de service à souscrire avec la Communauté d'Agglomération du Niortais à travers son dispositif d'aquagym VITAL'EAU en intervenant dans le cadre du Pass'Sports Seniors Actifs ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à la Communauté d'Agglomération du Niortais la participation de 50,00 € par senior inscrit dans le dispositif pour l'encadrement de l'activité sportive effectuée au cours de l'année sportive 2016-2017.

Madame Christine HYPEAU n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit du Pass Sports Séniors Actifs qui a été mis en place avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique) sur notre territoire d'agglomération pour proposer différentes activités physiques adaptées à des personnes de plus de 60 ans, dans différentes disciplines.

Le mois dernier, nous avons passé une délibération avec différents clubs qui proposaient des activités. Là, il s'agit de faire la même chose avec la Communauté d'Agglomération du Niortais qui a en gestion directe les piscines et qui propose une activité d'aquagym sous le vocable VITAL'EAU. Ce sont des séances de découvertes d'aquagym, il y aura 4 sessions dans l'année. Pour permettre de réaliser cette activité. Il y a une convention qui vous est proposée avec la Communauté d'Agglomération qui s'engage sur les mêmes conditions matérielles et financières que les clubs qui proposent également ce type d'activité ou des activités dans d'autres disciplines.

Monsieur le Maire

Merci Alain. En effet, c'est une délibération importante qui a été votée à la CAN.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Oui, Christine HYPEAU.

Christine HYPEAU

Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

Merci. Agnès JARRY.

Agnès JARRY

Il y a eu un certain nombre de dysfonctionnements sur le dispositif...

Monsieur le Maire

Il est tout juste lancé, c'est possible.

Agnès JARRY

Oui, mais à priori il y a des personnes âgées qui se sont déplacées à la piscine et qui ont été refoulées à l'entrée. J'ai eu des retours que ça avait créé un petit peu de désagréments.

Monsieur le Maire

Refoulées, je ne pense pas parce que la piscine reste ouverte. Peut-être avec un pass, il y avait un souci de prise en compte de chronologie dans les délibérations CAN et Ville je crois. Je voulais juste le signaler.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Je pense que tout ça ne va être qu'un mauvais souvenir. Il fallait qu'il y ait une délibération en bonne et due forme pour pouvoir accueillir ce public et c'est vrai que lorsqu'on a lancé l'opération pour le 21 septembre, les choses n'étaient pas calées avec la CAN.

Pour tout dire, si au départ ça s'était fait avec le club CNN, ça aurait pu se faire pour la date indiquée. Avec l'administration, c'est un peu plus lent et il a fallu passer cette délibération et la première séance d'Aquagym a été compliquée. Mais c'est rattrapé et les personnes âgées auront leur séance supplémentaire au bout du bout.

Monsieur le Maire

Je ne sais pas si l'administration est plus lente mais en tous cas celle de la Ville a été plus rapide, donc ceci fait cela. Après, ça arrive, ça n'a pas duré bien longtemps, c'était une fois et il y avait peu de monde au début.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-358

Direction Animation de la Cité

Subvention à l'association Vannerie-Porcelaine

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en faveur de la diversité, la Ville de Niort est sollicitée par l'association Vannerie-Porcelaine pour une aide au démarrage de son activité.

Cette association a pour objet de développer l'esprit créatif, de favoriser l'épanouissement de toutes les formes d'expressions manuelles et culturelles, de lutter contre l'isolement et l'anonymat de nos cités permettant à chacun de s'y épanouir quels que soient ses talents.

Dans ce contexte, il est proposé d'attribuer pour cette association nouvellement créée une subvention exceptionnelle de 250,00 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser une subvention exceptionnelle d'aide au démarrage d'un montant de 250,00 € à l'association Vannerie-Porcelaine.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit d'accompagner une association nouvellement créée, qui travaillait aussi au sein d'un CSC préalablement et qui vole de ses propres ailes, en Vannerie-Porcelaine.

On l'accompagne pour le lancement à hauteur de 250 €, si vous le souhaitez.

Monsieur le Maire

Très bien. Il y avait un salon de la porcelaine avec un grand nombre d'exposants d'ailleurs ce week-end à Noron, parmi les nombreuses activités de la Ville

Y a-t-il des remarques sur la porcelaine et la vannerie ? Non.

Chacun pourra s'y adonner à loisir.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Je dis ça, mais moi-même j'ai donné le coup de main à la vannerie. Pour la porcelaine, c'est moins sûr que je sois efficace.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016**

Délibération n° D-2016-359

Direction Animation de la Cité**Subventions au titre du fonctionnement - ASPTT
Générale - ASPTT Section Football - ASPTT Section
Tennis - ASPTT Section Pétanque**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

A partir des éléments fournis par les associations sportives de compétition et sur la base de ces critères, le Conseil municipal lors de sa séance du 9 mai 2016 avait accordé les subventions de fonctionnement aux clubs dit de compétition. Toutefois, la subvention qui devait normalement être allouée à l'ASPTT avait été gelée, en raison de l'annonce de sa dissolution.

Cette dissolution n'a finalement pas eu lieu. Cependant, certaines sections ont été suspendues, d'autres ont choisi de créer de nouveaux clubs. L'ASPTT Section Course sur route est devenue Run in Niort, l'ASPTT GR est devenue l'Association Niortaise de Gym Rythmique. L'ASPTT Gym a choisi de fusionner avec un autre club de gym pour devenir l'Union des Gymnastes Niortais. Certaines sections comme le football, le tennis, la pétanque et la fitness Musculation ont choisi de continuer sous l'entité ASPTT.

Dans ce contexte, il vous est donc proposé d'accorder les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2016, à l'ASPTT et aux sections de l'ASPTT qui poursuivent leurs activités :

ASPTT Générale	2 400 €
ASPTT Section Tennis	350 €
ASPTT Section Foot	500 €
ASPTT Section Pétanque	150 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser aux associations nommées ci-dessus les subventions afférentes au titre du fonctionnement.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Vous savez que l'ASPTT avait souhaité « s'auto dissoudre ». En fait, il n'en est rien et au moment où nous avons fait le vote des subventions aux différentes associations notamment sportives, nous avons donc gelé la participation à l'ASPTT.

Aujourd'hui, on y voit un petit peu plus clair. Il y a 4 sections qui sont restées dans le giron de l'ASPTT, d'autres associations se sont mises en associations autonomes voire en fusion et nous voulons aussi les accompagner, ce sera l'objet d'une délibération tout à l'heure.

En ce qui concerne l'ASPTT en tant que telle, par rapport à l'année civile on a fait une « quote part » et l'ASPTT générale qui œuvrait jusqu'au mois de juin se voit allouer une proposition de 2 400 €. Ensuite, c'est d'ailleurs ce pourquoi nous allons œuvrer pour la prochaine année, confier aux sections Tennis, Foot et Pétanque, une aide à partir du moment où ce sont les sections qui se sont mises en associations et qui peuvent dans ce cadre-là avoir aussi des ententes, voire même des fusions avec d'autres communes. C'est le cas du Foot qui a fusionné avec Bessines. La section Foot aurait eu une aide de Bessines et pas de Niort. Au niveau de la manière de traiter l'association, il y avait quelque chose qui n'était pas normale, c'est la raison pour laquelle nous ne travaillons plus en direct avec l'ASPTT Générale, ni avec les sections.

C'est aussi le cas de la section Tennis qui a fait la même chose avec Magné et Coulon. La section Pétanque qui elle est dans l'Entente de la Pétanque.

En ce qui concerne la section Fitness, on considère qu'elle n'est pas dans une logique sportive mais plutôt une logique de loisirs, voire même loisirs avec une connotation commerciale. Elle ne fait pas l'objet d'une aide et d'un accompagnement en matière de subvention.

Voilà ce qui vous est proposé.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Est-ce que l'enveloppe qui avait été décidée, mais gelée parce que ça allait se dissoudre, est la même que le total de 2004 ?

Alain BAUDIN

Absolument pas. Il y avait une aide globale gelée de 7 000 € par rapport à la totalité. Comme je l'ai dit, nous encourageons, les fusions qu'il y a pu avoir. C'est dans cette logique-là, qu'il y a une partie qui va être réinjectée mais on a fait une quote part si vous voulez, par rapport à la manière dont ça avait été géré sur l'année écoulée.

Isabelle GODEAU

Juste au sujet de la quote part, c'est par rapport au nombre de licenciés ? Non ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Je crois qu'Alain BAUDIN vous a expliqué que c'était une géographie. Comme les associations rayonnent sur plusieurs communes, c'est au prorata.

Alain BAUDIN

Il y a plusieurs critères qui ont été pris en considération. Le nombre de licenciés Niortais, ça en fait partie, mais pas que. Il y a aussi l'aspect dans le temps puisqu'effectivement aujourd'hui l'association ASPTT générale qui recevait la subvention globale, et qui d'ailleurs n'allait pas dans les différentes sections avant, a une quote-part par rapport à lorsqu'elle était en gestion notamment parce qu'il y avait du personnel d'affecté. Donc, pour ne pas pénaliser, aujourd'hui, c'est reventilé sur les sections au prorata du nombre de licenciés dans les différents clubs. C'est-à-dire qu'on ne paye pas pour Bessines, on ne paye pas pour Magné et on ne paye pas pour Coulon.

Monsieur le Maire

Voilà, merci.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-360

Direction Animation de la Cité

**Subvention de fonctionnement - Union des
Gymnastes Niortais**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les associations sportives Niort Gym et les Gymnastes de la Venise Verte ont fusionné pour créer une nouvelle association appelée l'Union des Gymnastes Niortais.

Cette association évoluera dans la nouvelle salle du Pontreau entièrement réaménagée en salle de gymnastique.

Au titre du fonctionnement, la Ville de Niort souhaite aider cette nouvelle association dans leurs activités et leur accorder une subvention de 1 450,00 euros.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 450,00 euros à l'Union des Gymnastes Niortais.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Vous savez que nous avons souhaité qu'il y ait un rapprochement au niveau des 2 clubs de gymnastique et il y avait aussi la volonté de dédier un gymnase à la gymnastique. C'est chose faite et vous pouvez d'ailleurs aller voir le gymnase du Pontreau qui est équipé de cette manière-là et qui, je crois, fait des envieux dans le domaine de la gymnastique. Il est tout à fait en harmonie avec nos ambitions dans cette discipline sportive qui a reçu les championnats de France de gymnastique rythmique, qui va vraisemblablement mettre en place l'an prochain le championnat de France de gymnastique voltige et acrobatique. Nous sommes donc dans le développement de cette discipline et par rapport à ça, c'est aussi une ambition, Niort étant la Ville de tous les sports, d'avoir un équipement dédié à la gymnastique.

Par rapport à la Vie associative, il y avait effectivement 2 clubs et de la scission de l'ASPTT, est née une volonté de fusion avec le nouveau club. Ils l'ont appelé « l'Union des Gymnastes Niortais » et pour encourager cette union qui, aujourd'hui, recouvre pas loin de 250 à 300 adhérents ce qui est quand même important, en fonction du prorata, des critères qui sont également donnés, il y a une quote part pour l'année 2016 d'un montant de 1 450 €.

Monsieur le Maire

Merci. Tu as raison de souligner les travaux qui ont été faits sur la salle de gym du Pontreau, ils sont très appréciables.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-361

Direction Animation de la Cité

Subvention à l'association Le Poing de Rencontre Niortais - Action d'insertion sociale par le sport

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique qui favorise le développement du sport sur son territoire. Cet objectif repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

Le sport, reconnu comme facteur d'insertion et d'intégration sociale joue un rôle important dans les quartiers et reste un élément essentiel de la vie sociale.

Ainsi, l'association « Le Poing de Rencontre Niortais », propose un projet social d'insertion visant à réduire les inégalités en favorisant la pratique de la boxe pour tous.

Le club met en place des séances sportives autour de l'activité boxe, principalement dans la salle municipale « Le Poing de rencontre » située place Joseph Cugnot, mais aussi cherche à développer la discipline autour des axes d'intervention suivants :

- Des séances de boxe en salle selon des créneaux horaires fixés ;
- Des animations de boxe éducative pendant les vacances scolaires dans l'ensemble des quartiers niortais en lien avec les centres socio-culturels et à l'aide d'un ring de boxe gonflable et transportable dans les différents lieux d'animation ;
- D'une médiation sociale au sein des quartiers en créant du lien avec les habitants.

Dans ce cadre, pour soutenir ce projet, il vous est proposé d'accorder une subvention à cette association à titre exceptionnel de 5 000,00 euros.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'association le Poing de Rencontre Niortais une subvention exceptionnelle de 5 000,00 euros.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

La délibération qui vous est proposée est aussi importante puisqu'elle est faite pour accompagner une initiative avec « Le Poing de Rencontre Niortais » qui est une association de boxe œuvrant, dans les quartiers avec des animations de boxe éducative notamment pendant les vacances scolaires dans les centres socioculturels, avec un ring gonflable et transformable, qui permet à cette association d'aller dans les lieux d'animations. Elle pratique également une médiation sociale au sein des quartiers en créant du lien fort avec les habitants.

Nous l'avons soutenue l'an dernier, sous forme d'une convention un peu plus conséquente. Cette année, il y a une quote part au niveau du contrat Ville et l'autre partie au niveau de notre Ville à hauteur de 5 000 € qui vous est proposée ce soir.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Hors micro... J'avais déjà demandé combien il y a de licenciés et je n'ai pas eu de réponse. J'ai une deuxième question. Quelle évaluation est faite du rôle d'insertion et sur quels critères ? Parce que les sommes allouées sont quand même importantes ?

Alain BAUDIN

Il s'agit d'une action de sensibilisation de boxe éducative. Le club a par ailleurs des licenciés, je n'ai pas exactement le nombre en tête mais je pourrais vous le dire, mais ce n'est pas du tout sur ce type de critères.... Il s'agit d'une action mise en œuvre en allant au-devant de jeunes des quartiers, souvent des jeunes qui pourraient cultiver l'oisiveté ou avoir éventuellement des comportements pas toujours dans la norme et c'est vrai que la boxe, qui permet de canaliser parfois une forme d'agressivité, est un bon moyen pour qu'un jeune respecte un autre jeune. Ça peut être un peu paradoxal, mais justement la boxe éducative c'est aussi de ne pas porter les coups, mais plutôt de les esquiver, de respecter l'autre.

Dans les quartiers où ça s'est déjà passé, il y a eu des réussites avec des jeunes qui étaient un peu déviants. Donc dans ce cadre-là on va au-devant des jeunes dans tous les quartiers. On a ciblé les quartiers prioritaires, mais pas que. Il y a aussi des activités qui pourront se faire aux Brizeaux et dans d'autres quartiers où il y a des jeunes qui cherchent des activités.

Monsieur le Maire

Merci Alain.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016**

Délibération n° D-2016-362

Pôle Vie de la Cité**Subventions aux associations culturelles**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- la collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique ;
- elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes ;
- enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions à souscrire avec les associations selon le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique	
Tang'Ochos	500 €
Chanson	500 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
 L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-363

Pôle Vie de la Cité

Convention de partenariat avec le SPIP des Deux-Sèvres et la Maison d'Arrêt de Niort pour la mise en place d'actions culturelles

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La politique culturelle de la Ville de Niort se donne pour axe prioritaire le soutien à toutes les formes artistiques et notamment aux musiques actuelles. Le service culture de la Ville organise à ce titre des manifestations à destination de tous les publics.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Deux-Sèvres (SPIP) et la Ville de Niort mettent en œuvre en partenariat des actions culturelles dans le prolongement de la manifestation « Les Jeudis de Niort » organisée par le service culture.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Deux-Sèvres et la Maison d'Arrêt de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à percevoir la somme de 2 000 € net, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-364

Direction Animation de la Cité

**Subvention - Manifestations - Associations oeuvrant
dans le domaine économique - Niort en Ville**

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de dynamiser le centre-ville, l'association Niort en Ville organise diverses animations telles que, notamment, « La braderie » en août, « le vide grenier » en octobre, et diverses animations pour les « fêtes de Noël » en décembre.

En 2015, une subvention de 4 000,00 € attribuée à l'association n'a pas permis de faire face aux dépenses pour les animations de Noël. Aussi, l'association a sollicité la Ville de Niort pour une aide exceptionnelle complémentaire de 4 000,00 €.

Afin de ne pas compromettre les animations 2016 proposées par Niort en Ville, il vous est proposé d'accorder à cette association une subvention exceptionnelle de 4 000,00 € pour participer aux dépenses non prévues en 2015 et une subvention d'un montant de 5 000,00 € pour l'organisation de toutes les manifestations 2016.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'association Niort en Ville ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente d'un montant de 9 000,00 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-365

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**OPAH RU - Attribution de subventions pour
l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération du Niortais, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 1 dossier de demande de subventions a été déposé à la Ville de Niort. Il concerne la réhabilitation de deux logements locatifs conventionnés sociaux.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subventions CAN	Subventions totales
Logement 1	16 846,00 €	24 344,40 €	2 000,00 €	43 190,40 €
Logement 2	16 060,55 €	23 244,77 €	2 000,00 €	41 305,32 €
TOTAL	32 906,55 €	47 589,17 €	4 000,00 €	84 495,72 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 47 589,17 euros.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-366

Direction Urbanisme et Action Foncière

**Dénomination d'une place niortaise - Place Delphin
DEBENEST**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Monsieur Delphin DEBENEST (1907 – 1997), magistrat et résistant Français, fût nommé Substitut du Procureur à Niort en 1935. Epoux de la fille d'Ernest Pérochon, il est entré dans la résistance en 1941 où, dans le cadre de ses fonctions, il collecta des renseignements et entrava la répression de l'occupant et du régime de Vichy, avant de devenir agent de renseignement au sein de différents réseaux.

Déporté à Buchenwald à l'été 1944 et évadé, il fut désigné pour faire partie de la délégation française au Tribunal International de Nuremberg en qualité d'Avocat Général en 1945.

Procureur de la République à Niort de 1946 à 1954, il termina sa carrière à la Cour d'Appel de Paris. Il est décédé à Echiré, le 2 juillet 1997.

Dans le cadre des 70 ans du Procès de Nuremberg, le Ministère de la Justice lui rendra hommage à Niort au mois d'octobre.

La municipalité, désireuse de marquer la reconnaissance de la Ville de Niort vis-à-vis d'un magistrat qui a mis ses fonctions au service de la France Libre et pris une part active à la fondation de la justice internationale, propose de nommer la place sise à l'intersection des rues du Palais de Justice, de l'Espingole, du Général Largeau et de Ribray :

- Place Delphin DEBENEST

La commission des noms de rues, réunie le 3 octobre 2016, a approuvé cette proposition.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la dénomination proposée ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-367

Direction Urbanisme et Action Foncière

Acquisition d'une parcelle de terrain - 20 rue Jean Couzinet

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Compagnie Foncière Raison est propriétaire depuis 1996, d'un terrain situé dans la zone Mendès France 1, cadastré HY 84 pour 1 ha 12 a 34 ca.

Les aménagements de voirie réalisés par la collectivité à l'époque de la création de la zone commerciale, empiètent sur une partie de cette parcelle.

Il était donc nécessaire de procéder à la régularisation de cette situation. Ainsi l'entreprise a accepté de céder cette partie de terrain constituant une partie de la voirie et de ses accessoires.

L'ensemble de ces éléments est cadastré section HY N°101 pour une superficie de 664 m², tel qu'il résulte du document d'arpentage établi par un géomètre expert.

Cette acquisition par la collectivité est réalisée moyennant le prix de DEUX MILLE SEPT CENTS EUROS (2 700,00 €) conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine.

Les crédits nécessaires à l'opération sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle HY N°101 pour 664 m² au prix de 2 700,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-368

Direction Urbanisme et Action Foncière Echange de parcelles rue de Nambot

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des objectifs de densification urbaine et de développement de la mixité sociale contenus dans le PLU, la Ville de Niort est propriétaire de parcelles de terrains sises rue d'Arsonval et rue de Nambot.

Dans l'objectif du complément de cette zone, un propriétaire riverain a accepté de procéder à un échange et de céder son terrain jouxtant les propriétés de la Ville, cadastré section EP N°639 pour une superficie de 506 m².

En contre échange, la Ville de Niort cède les parties cadastrées section EP N°636 pour 99 m² et N°635 pour 24 m².

La parcelle cédée à la collectivité par le propriétaire riverain, est d'une valeur de DIX HUIT MILLE EUROS (18 000,00 €).

Les parcelles cédées par la collectivité sont d'une valeur de SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT EUROS (7 380,00 €).

Ledit échange aura lieu moyennant une soulte à la charge de la collectivité d'un montant de DIX MILLE SIX CENT VINGT EUROS (10 620,00 €).

Les crédits nécessaires à l'opération sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder au propriétaire riverain, les parcelles EP N°636 pour 99 m² et 635 pour 24 m², et recevoir dudit propriétaire, la parcelle EP N°639 pour 506 m² ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié ;
- préciser que les frais liés à cet échange seront supportés par moitié entre la Ville de Niort et le propriétaire riverain.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-369

Direction Patrimoine et Moyens

**Halles de Niort - Requalification -
Marché de maîtrise d'oeuvre - Avenant n°5**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'opération de requalification des Halles, ainsi que la redynamisation des cellules de la rue Brisson prévoit un découpage en trois phases :

- phase 1 : accessibilité et logistique (locaux de stockage, déchets, sanitaires pour les commerçants, bureau SEM) ;
- phase 2 : restauration patrimoniale (renforcement structurel et remise en état de la structure métallique, protection solaire, mise en conformité éclairage et installation électrique) ;
- phase 3 : redynamisation des cellules commerciales de la rue Brisson (remplacement de l'ensemble des vitrines, mise en accessibilité, aménagement de deux groupes de cellules...).

Les travaux de cette dernière phase sont aujourd'hui terminés.

Dans le cadre de ce projet, le Conseil municipal s'est prononcé à plusieurs reprises :

- le 17 décembre 2010, pour l'approbation du programme de travaux pour la requalification des Halles de Niort ;
- le 20 juin 2011, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe dont le mandataire est l'architecte ILEANA POPEA pour un montant de 370 700,28 € TTC ;
- le 25 juin 2012, pour l'approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre. Celui-ci actait les modifications programmatiques en intégrant l'aménagement de locaux et le traitement des façades des commerces de la Rue Brisson ;
- les 15 octobre 2012 et 4 février 2013, pour la validation du plan de financement ;
- le 14 octobre 2013, pour la validation de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre. Celui-ci actait la séparation des missions « conception » des phases 1 et 2, ainsi que l'Avant-Projet Définitif de la phase 3 ;
- le 20 décembre 2013, pour la fixation de l'enveloppe financière affectée aux travaux de la phase n°1 (avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre) ;
- le 13 octobre 2014, pour la validation de l'avenant de transfert de la société OUEST COORDINATION vers la société TPF INGENIERIE (avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre).

Postérieurement à l'ordre de service n°7 lançant l'élément de mission Projet de la phase 1, le programme est modifié par la suppression d'un ascenseur et la modification du circuit de gestion des déchets. Cette modification est complétée par une étude de scénarii de phasages alternatifs.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Ces reprises d'études font l'objet d'un complément de rémunération qui s'élève à 21 636,00 € TTC.

En application de l'article 19 du Cahier des Clauses administratives Générales applicables aux marchés publics de Prestations Intellectuelles (C.C.A.G.P.I.) et de l'article 20 du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.), ces modifications nécessitent des prestations supplémentaires qui ouvrent droit à une rémunération complémentaire. Celles-ci sont actées par un avenant n°5.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la modification du programme de la phase 1 (suppression d'un ascenseur et modification du circuit de gestion des déchets) ;
- approuver l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il s'agit d'un avenant concernant la renégociation avec la maîtrise d'œuvre sur les honoraires, puisqu'il y a une modification du programme, notamment la suppression d'un des deux ascenseurs et la modification de la circulation des déchets avec des goulottes. C'est-à-dire qu'il y aura 3 goulottes du côté de la rue Brisson, une pour les déchets verts, une pour les déchets carnés et l'autre pour les déchets ménagers.

Je tiens à vous signaler qu'il y a une petite erreur matérielle dans la délibération, le dernier montant de la première page doit être entendu en TTC et non pas en HT donc il s'agit bien de 21 636 € TTC.

Monsieur le Maire

Exactement. Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Madame GODEAU et Madame JOHNSON.

Isabelle GODEAU

Pourquoi y a-t-il la suppression d'un ascenseur ?

Monsieur le Maire

Merci. Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

J'avais relevé quelque chose en commission donc je réitère, je plante une petite graine. On avait effectivement évoqué les déchets, j'aurais peut-être pu intervenir lorsqu'on a fait le rapport sur la SEM des Halles, c'est par rapport aux déchets.

On le sait, 10 millions de tonnes de déchets alimentaires sont produits en France par an. Ce gaspillage représente un prélèvement initial des ressources naturelles telles que la terre cultivable, l'eau, mais aussi sont génératrices de gaz à effet de serre et des déchets qu'il faut traiter et on connaît tous le coût lié à ces traitements. Il y a la loi du 11 avril 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire qui s'applique plus particulièrement aux grandes surfaces, mais les marchés génèrent 400 000 tonnes de déchets par an.

Pourquoi ne pas essayer de voir si on ne pourrait pas inciter, par le biais de bénévoles et d'associations, à collecter des fruits et légumes ou des viennoiseries pour redistribuer auprès des plus démunis. C'est quelque chose qui se fait déjà dans d'autres villes : Lille, Caen, Paris. Je pense que la SEM pourrait faire cette étude pour voir si c'est envisageable.

Monsieur le Maire

Merci. Michel PAILLEY.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Pour répondre à la première question, en fait il y avait deux ascenseurs dont un qui servait à la montée et à la descente des produits en fin de marché. Des utilisateurs, et notamment des commerçants, nous ont fait remarquer qu'à un moment donné il allait y avoir un embouteillage et qu'il y aurait un problème de gestion de cet ascenseur avec des salissures, donc on a plutôt proposé les goulottes, c'est-à-dire qu'il reste sur le haut et ça tombe dans les trois bacs.

Pour le deuxième point, cela dépasse la compétence uniquement du bâtiment et c'est quelque chose qu'il est difficile à mettre en place en une semaine. On est quand même sur du produit ultra frais, donc la gestion de ce type de produit est relativement compliquée. Cela dit, il faudrait voir ça avec les commerçants.

Monsieur le Maire

Merci. Beaucoup de commerçants ont déjà ces gestes qu'ils ne rendent peut-être pas forcément publics mais qui se font de façon coutumière et régulière.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-370

Direction Patrimoine et Moyens

**Hôtel administratif - Renouvellement - Amélioration -
Régulation Gestion Technique des Bâtiments -
Approbation du programme**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Compte tenu de la complexité technique et des diverses approches envisageables du projet de renouvellement des installations de régulation et de la Gestion Technique des Bâtiments (GTB) de l'Hôtel Administratif en site occupé, il est opportun d'avoir recours à une procédure de « conception/réalisation ».

Aussi à ce stade, il convient de se prononcer sur la validation du programme en vue d'attribuer le marché par procédure de conception/réalisation. Le niveau du rendu demandé aux candidats sera de l'ordre de l'Avant-Projet-Sommaire (APS) portant sur ces équipements.

La consistance générale du programme est :

- le renouvellement de l'ensemble des éléments de régulation/pilotage des équipements de chauffage/ rafraîchissement, ventilation, éclairage et stores de l'Hôtel administratif ;
- le renouvellement du superviseur de Gestion Technique des Bâtiments (GTB), paramétrages et essais pour centralisation du pilotage et télémesures ;
- le remplacement de l'ensemble des éléments de régulations du chauffage de l'Hôtel de Ville et raccordement à la GTB de l'Hôtel Administratif sera également examiné dans cette opération.

Le montant prévisionnel du marché est estimé à 360 000,00 € TTC, pour une opération estimée à 405 000,00 € TTC incluant l'ensemble des autres frais (révisions, autres prestataires, indemnités).

Le nombre de candidats invités à remettre une offre, après appel à candidatures, sera de trois.

Les deux candidats non retenus à l'issue de la mise en concurrence seront indemnisés conformément à la réglementation relative aux marchés publics sur la base maximum d'une indemnité de 7 500,00 € TTC, après avoir remis les prestations prévues et sous réserve de leur conformité aux exigences du cahier des charges.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil municipal s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider le programme de l'opération ;

- approuver l'enveloppe globale affectée à cette opération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-371

Direction Patrimoine et Moyens

Divers sites - Travaux de rénovation d'installations thermiques - Avenant n°2

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 29 juin 2015, le Conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de rénovation de quatorze installations thermiques à l'entreprise HERVE THERMIQUE. Celui-ci porte sur :

- la mise en conformité technique des installations de production et de distribution des installations d'eau chaude sanitaire au regard des obligations de prévention vis-à-vis de la légionnelle ;
- la rénovation complète et/ou amélioration de chaufferie.

Ces travaux concernent des équipements sportifs et scolaires, ainsi qu'un centre technique.

Par délibération du 20 juin 2016, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 aux marchés de travaux.

Aujourd'hui, en cours de chantier, des adaptations techniques apparaissent nécessaires :

- pour la tranche conditionnelle n°6 - groupe scolaire Jean Mermoz : mise en place d'un détendeur gaz suite à une modification de la pression du réseau gaz ;
- pour la tranche conditionnelle n°5 – gymnase IUFM : travaux de mise en service suite à une modification de la pression du réseau gaz

L'incidence financière est la suivante :

Montant marché initial en € HT	Montant de l'avenant précédent en € HT	Montant de l'avenant en € HT	% avenant / marché	% total / avenant marché	Nouveau montant marché en € HT	Nouveau montant marché en € TTC
714 134,20	5 526,62	2 122,70	0,29	1,07	721 783,52	866 140,22

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 au marché ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-372

Direction Patrimoine et Moyens

**Réseau d'électricité - Constitution de servitudes -
Autorisation de signature des actes authentiques**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est sollicitée par GEREDIS et ENEDIS (anciennement ERDF) pour le passage de réseaux électriques et l'installation de transformateurs sur des propriétés de la collectivité.

Ces installations, listées ci-après, constituent des servitudes de passage (et créent ainsi un droit réel), qui doivent faire l'objet d'un acte établi devant notaire et publié au service de la publicité foncière afin notamment d'être opposable au tiers.

Adresse	Références cadastrales	Type de servitude	Opérateur
8 rue de la Coudraie	CS 390-398-400	Réseau électrique souterrain	ENEDIS
Rue Maurice de Broglie	DP 233-234-240	Réseau électrique souterrain	ENEDIS
Rue Sainte Claire Deville	EI 15	Renouvellement poste de distribution électrique	GEREDIS
Rue Irène Joliot Curie	HL 120	Réseau électrique souterrain	GEREDIS
Rue Irène Joliot Curie	HL 110	Réseau électrique souterrain	GEREDIS
51 rue du Galuchet Serres Municipales	EC 262-263	Réseau électrique souterrain	GEREDIS
Square Maintenon	ED 414 – 415	Réseau électrique souterrain	GEREDIS
La Tiffardière	DT 134	Réseau électrique souterrain	GEREDIS

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création des servitudes listées dans le tableau ci-dessus au profit de GEREDIS et ENEDIS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes authentiques relatifs à ces servitudes ;
- préciser que les frais d'acte sont à la charge des fournisseurs d'électricité GEREDIS et ENEDIS.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il s'agit d'autoriser la signature d'actes authentiques entre la Ville de Niort et les distributeurs d'énergie concernant les réseaux électriques souterrains.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-373

Direction Patrimoine et Moyens

Convention de mise à disposition en vue d'une utilisation partagée des locaux de la médecine du travail au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais - Avenant n°2

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort met à disposition de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour les besoins de la Médecine du Travail, des locaux sis rue des Equarts dans la résidence Angélique.

Une convention de mise à disposition a été établie en 2009 afin de répartir les coûts de fonctionnement de cet équipement.

Afin de tenir compte de la réduction du temps d'occupation des locaux par la Médecine du Travail depuis le 1er juin 2016 (40% ramenés à 10%), il y a lieu d'actualiser la convention par avenant et de préciser que la clé de répartition des charges sera évolutive dans le temps.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition à la Communauté d'Agglomération du Niortais des locaux de la Médecine du Travail ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il s'agit d'une modification de la convention avec la CAN, suite au départ du médecin. Il n'utilise plus la salle de la même façon, de façon provisoire à mon avis, mais il faut le faire, donc on modifie la convention.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Délibération n° D-2016-374

Direction Urbanisme et Action Foncière

Instauration d'une Charte relative aux antennes de téléphonie mobile sur le territoire de la Ville de Niort avec les opérateurs nationaux

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les progrès des technologies de télécommunication ont permis un développement considérable de la téléphonie mobile en France et dans le monde d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif. Le nombre d'utilisateurs a très fortement augmenté au cours de la dernière décennie.

Les antennes relais sont indispensables au fonctionnement des réseaux de téléphonie, sans lesquelles un téléphone mobile ne peut ni émettre ni recevoir d'appels. Ce développement, soutenu et encouragé par l'Etat qui fixe des objectifs quantitatifs d'implantation de matériels aux opérateurs, soumet ces derniers à prendre des engagements en matière de couverture en termes de pourcentages de population.

Face à ce phénomène les communes se trouvent confrontées à la demande d'implantation de matériel de la part des opérateurs. Elles doivent garantir à leurs citoyens à la fois un service assuré et le maintien d'un cadre de vie préservé et sécurisé.

La Ville est soucieuse de respecter les droits des riverains et de concilier les exigences de notre époque en termes de technologies, avec les interrogations que peuvent susciter ces installations nouvelles. Aussi décide-t-elle, comme d'autres villes, de s'engager avec les Opérateurs nationaux de téléphonie mobile à signer une *Charte relative aux antennes de téléphonie mobile sur le territoire de la Ville de Niort*.

Ce document définit des règles que chaque partie s'engage à respecter et qui portent sur l'instauration d'un dialogue entre les parties, sur une concertation et sur une information de la population. Elle permet la mise en œuvre d'une exigence dans la qualité et l'insertion des projets : le choix sera fait d'une intégration paysagère et environnementale la plus adaptée à la qualité architecturale et esthétique de l'emplacement.

En outre, la charte place la mutualisation des équipements entre les opérateurs comme un principe à privilégier.

Ces dispositions complètent les dispositifs légaux instaurés au travers des lois successives et met en place des instances locales de concertation et de contrôle sous la forme d'une *Commission Consultative de Suivi*. Cette dernière sera réunie autant que de besoin à l'initiative du Maire (et au minimum une fois par an). Elle se compose d'élus de Niort, de techniciens, des Opérateurs, des co-présidents des conseils de quartiers et de représentants de l'Etat. Elle pourra en tant que nécessaire auditionner des représentants de la société civile où des personnes qualifiées.

Elle veillera à la bonne application de la Charte et examinera les questions relatives au déploiement, aux demandes de la population et aux évolutions réglementaires et législatives. La commission consultative de suivi devra être obligatoirement consultée dans le cas d'un projet situé à moins de 100 mètres tel que défini par la loi.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Cette Charte est signée par les parties pour une durée de 3 ans et sera ensuite tacitement reconduite par période de 1 an renouvelable jusqu'à 6 années maximum.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la Charte relative aux antennes de téléphonie mobile sur le territoire de la Ville de Niort annexée à la présente ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Romain DUPEYROU

L'installation d'antennes relais devenue nécessaire avec le développement de la téléphonie mobile est souvent sujette à des questionnements voire des inquiétudes de la part des riverains. Or les communes ne peuvent s'opposer à de telles installations. Face aux insuffisances légales, de nombreuses communes concluent donc des chartes avec les opérateurs afin de mieux encadrer les installations des antennes relais sur leur territoire. Parmi ces communes on va compter des villes comme Paris, Rennes, La Rochelle, Strasbourg, Nantes etc.. Il était effectivement grand temps pour Niort d'en faire de même.

Ce projet de Charte, qui vous est présenté, a été établi en concertation avec les conseils de quartiers. En effet, les co-présidents habitants et élus ont été associés à son processus d'élaboration. Une première version leur avait été présentée avant même les discussions avec les opérateurs, afin d'appréhender quelles étaient leurs inspirations sur ce sujet. Ils ont ensuite été invités en Mairie en présence de l'ensemble des opérateurs et de l'ANFr (Agence Nationale des Fréquences), afin de mieux comprendre et de prendre connaissance du projet final.

Le document que vous avez en annexe définit les règles que chaque partie s'engage à respecter et qui porte sur l'instauration d'un dialogue entre les parties sur une concertation et sur une information de la population. Elle permet la mise en œuvre d'une exigence dans la qualité et l'insertion des projets. Le choix sera fait d'une intégration paysagère environnementale la plus adaptée à la qualité architecturale et esthétique de l'emplacement.

En outre, la charte permet aussi et place la mutualisation des équipements entre les opérateurs comme un principe à privilégier. Il faut noter aussi que cette Charte est un complément de la loi, c'est-à-dire qu'elle encadre l'implantation des antennes relais et permet notamment d'aller un peu plus loin que la loi. On retrouvera la possibilité d'avoir des opérateurs plus accessibles grâce à plusieurs dispositifs nouveaux, le rôle de relais assuré par la Ville bien entendu puisqu'elle s'engage à transmettre aux opérateurs les requêtes qu'elle aura reçues, la mise à disposition de chacun des opérateurs de coordonnées téléphoniques et mails afin qu'ils puissent être contactés directement sur tous projets modifiés ou déjà installés et des projets d'antennes.

Une obligation pour les opérateurs aussi de répondre aux sollicitations dont ils font l'objet.

Trois points principaux à prendre en considération : le fait qu'il y ait vraiment plus de concertations avec la création d'une commission consultative de suivi dont les co-présidents de quartiers feront partie intégrante. Elle doit garantir la bonne implication de la présente Charte. On trouvera aussi plus de transparence et d'informations avec la mise en ligne de différents contenus et de documents sur le site internet de la Ville dont notamment un schéma prévisionnel de déploiement des antennes. Enfin, un meilleur encadrement des installations à proximité des établissements dit « particuliers », là on peut voir tous les établissements comme les établissements scolaires, crèches, établissements de soins ou autres.

. RETOUR SOMMAIRE

La CCS (Commission Consultative de Suivi), lorsqu'un opérateur à un tel projet, prévoit certains aménagements particuliers en tous cas pour des implantations à moins de 100 mètres de tels établissements.

Cette Charte est signée par les parties pour une durée de 3 ans et sera ensuite tacitement reconduite pour une période d'un an renouvelable jusqu'à 6 ans maximum.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la Charte et autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à la signer.

Monsieur le Maire

Merci Romain DUPEYROU. Y a-t-il des remarques ? Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Et bien voilà, tout est là ! La Ville est soucieuse de respecter les droits des riverains et de concilier les exigences de notre époque en termes de technologie avec les interrogations que peuvent susciter les installations nouvelles. La démarche qu'il fallait mettre en place, il n'est pas trop tard, en plus il y a Gazpar qui arrive, elle est là : concerter, créer une commission consultative, que tout le monde soit effectivement impliqué dans la démarche, que les personnes puissent faire la part des choses, tout est écrit et en plus le raisonnement est là. Je n'aurais pas pu faire mieux. Merci. Honnêtement, c'est tout ce qui est demandé aujourd'hui. Il n'est pas trop tard, on peut rattraper le coup.

Romain DUPEYROU

Il se trouve simplement, pour rappel, que le domaine public ou les espaces privés ne sont pas soumis à des concessions. Donc effectivement on est en mesure de demander de la concertation aux opérateurs puisqu'on n'est pas du tout sur le même système. Je suis désolé, il ne faut pas tout mélanger.

Monsieur le Maire

Et oui, c'est toute la difficulté. Qui plus est, il y a beaucoup moins d'antennes qu'il n'y a de compteurs. D'autres remarques ? Cela dit, je félicite le travail très important qui a été réalisé, en lien aussi avec le Cabinet, ça n'avait pas été fait, ça devait être fait, ça se faisait dans d'autres villes. C'est une procédure qui permet d'offrir une méthode. C'est un engagement moral, qui bien sûr n'est pas juridique, et qui permet d'offrir une concertation avec les uns et les autres.

C'est une belle avancée, quand c'est possible, c'est largement notre politique, seulement on ne peut pas généraliser. Donc bravo.

Si vous voulez bien qu'on vote avant de partir...Merci.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Bonne soirée.